

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

Politique sanitaire 2023

Sion, mars 2024

Table des matières

1	L'année 2023 en bref	5
2	Généralités.....	6
2.1	Législation sanitaire.....	6
2.2	Ombudsman de la santé et des institutions sociales	6
2.3	Dossier électronique du patient.....	7
2.4	Masterplan pour la médecine ambulatoire	7
2.5	Soins dentaires.....	8
2.6	Soins palliatifs	9
2.7	Organisation en cas de crise.....	9
3	Maladies transmissibles	10
3.1	Unité cantonale des maladies transmissibles	10
3.2	Flambée de fièvre Q.....	10
3.3	Flambée de coqueluche	11
3.4	COVID-19.....	11
4	Promotion de la santé et prévention	12
4.1	Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé.....	12
4.2	Interdiction de la publicité pour les produits du tabac	12
4.3	Dépistage du cancer du côlon.....	13
4.4	Plan d'action LGBTIQ et programme PREMIS	13
4.5	Etude sur l'exposition aux pesticides chez les enfants	14
5	Urgences et secours	15
5.1	Réponse à l'urgence	15
5.2	Régulation médicale.....	16
5.3	Organisation des secours sanitaires	16
6	Hôpitaux et cliniques	18
6.1	Planification hospitalière.....	18
6.2	Santé psychique	18
6.3	Hôpital du Valais	19
6.4	Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais	20
6.5	Hospitalisations hors canton	20
7	Soins de longue durée	22
7.1	Planification des soins de longue durée.....	22
7.2	CCT pour les soins de longue durée.....	22
7.3	Etablissements médico-sociaux.....	23
7.4	Soins et aide à domicile	23
7.5	Structures de soins de jour.....	24
7.6	Qualité et sécurité	24

8	Professionnels de la santé.....	25
8.1	Besoin de relève en personnel de soins et d'accompagnement	25
8.2	Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.....	25
8.3	Mise à disposition de places de stage et d'apprentissage.....	26
8.4	Valeur du point TARMED.....	26
9	Assurance-maladie	27
9.1	Coûts à charge de l'assurance-maladie obligatoire	27
9.2	Primes d'assurance-maladie	27
9.3	Réduction individuelle des primes.....	28
10	Conclusion	29

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil du Canton du Valais

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport présentant la synthèse des développements de la santé publique en 2023. Ce rapport est présenté conformément à l'article 7 alinéa 8 de la loi sur la santé du 12 mars 2020 qui demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport écrit annuel au Grand Conseil portant sur sa politique sanitaire.

Malgré un contexte budgétaire difficile et une dynamique inflationniste peu favorable, l'année 2023 a été productive et riche en développements dans de nombreux domaines en lien avec la santé. Les défis évoqués ces dernières années, notamment l'augmentation des besoins en soins liée au vieillissement démographique et la pénurie de personnel médico-soignant se concrétisent désormais. À l'horizon 2030, le taux de couverture des besoins en professionnels dans le domaine des soins est estimé à 60 % pour les formations de niveau tertiaire et 72 % pour les formations de niveau secondaire II. Ces chiffres, publiés par l'Observatoire suisse de la santé, démontrent la nécessité de mettre en place une politique d'encouragement à la formation et d'amélioration des conditions de travail dans ce secteur.

En étant le premier canton à agir dans le cadre du deuxième volet de l'initiative pour des soins infirmiers forts, le Valais montre son implication et sa volonté de revaloriser de toute urgence les professions du domaine des soins. Les importants moyens financiers investis devraient ainsi permettre d'améliorer les conditions de travail du personnel soignant, encourager de nouvelles vocations et éviter les départs prématurés. Dans le domaine ambulatoire, la mise en œuvre du *Masterplan* pose les bases de la transition d'une politique basée sur les coûts de la santé vers une véritable politique de la santé durable. La réorganisation de la garde médicale, la valorisation de la formation d'infirmier praticien spécialisé ou encore le développement de projets d'équipes mobiles sont autant de projets qui visent sur le long terme à revoir la répartition des tâches et des compétences entre les professionnels disponibles, garantissant ainsi une meilleure accessibilité aux soins tout en améliorant les conditions de travail des médecins du domaine ambulatoire et des autres métiers de la santé.

Si la priorité a été mise cette année sur ces projets de grande envergure, ceci dans le but d'apporter une réponse concrète aux tendances démographiques et socio-économiques, d'autres thèmes ont également marqué le paysage sanitaire valaisan durant cette période. C'est le cas notamment du domaine de la promotion de la santé avec l'adoption de la Stratégie PPS 2030 ou encore des soins de longue durée dont la planification pour la période 2023-2025 a été publiée.

Ces éléments, ainsi qu'une synthèse des autres activités et événements de l'année sanitaire 2023, sont présentés dans ce rapport.

Afin de faciliter la lecture, toute désignation de personne, de statut ou de fonction dans le présent document vise indifféremment l'homme ou la femme.

1 L'année 2023 en bref

3 janvier	Mise en consultation du rapport provisoire de planification des soins de longue durée pour la période 2023-2025
15 février	Constitution d'une Task Force cantonale « Soins infirmiers »
1 ^{er} mars	Entrée en vigueur de la loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution
8 mars	Mise en circulation du Masterplan pour la médecine ambulatoire
5 avril	Décision du Conseil d'Etat concernant le projet d'aide financière pour les soins dentaires
26 avril	Décision du Conseil d'Etat d'octroyer un montant de 42 millions de francs pour les années 2023, 2024 et 2025 pour la mise en œuvre du deuxième volet de l'initiative populaire fédérale pour des soins infirmiers forts
7 juin	Approbation par le Conseil d'Etat du rapport sur la planification des soins de longue durée 2023-2025
27 juin	Publication du rapport de l'Observatoire suisse de la santé sur les besoins de relève en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton du Valais pour la période 2019-2030
4 juillet	Publication du rapport de l'OVS « Le cancer en Valais : 30 ans de surveillance »
1 ^{er} août	Entrée en vigueur de la directive sur les usages considérés comme admissibles en matière de publicité pour les produits du tabac
9 août	Décision du Conseil d'Etat d'approuver la Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé – Horizon 2030
5 septembre	Ratification de la loi d'adhésion à la convention intercantonale en matière de santé numérique
26 septembre	Annnonce des primes d'assurance-maladie 2024
24 novembre	Mise en consultation de l'avant-projet de révision partielle de la loi sur la santé
7 décembre	Mandat octroyé à un expert pour analyser la capacité de financement des investissements de l'Hôpital du Valais

2 Généralités

2.1 Législation sanitaire

Révision partielle de la loi sur la santé

A la suite de plusieurs interventions parlementaires et d'une réforme de la législation fédérale en matière de limitation du nombre de médecins qui fournissent des prestations ambulatoires (art. 55 LAMal), il s'est avéré impératif de réviser la loi sur la santé concernant différents aspects. L'avant-projet de révision a été mis en consultation fin novembre 2023.

Les nouvelles dispositions prévues visent à garantir l'accès aux prestations de santé tout en maintenant l'offre médicale à des coûts supportables. Elles portent sur la création de la fonction d'infirmier cantonal, la possibilité d'introduire une taxe en cas

d'exemption de la garde pour les professionnels de la santé concernés, l'extension des compétences reconnues par le droit fédéral aux pharmaciens, l'interdiction des pratiques dites « thérapies de conversion » ainsi que la création d'une base légale formelle d'application des dispositions légales fédérales sur la limitation du nombre de médecins fournissant des prestations ambulatoires. Ce dernier point donne suite à la motion urgente [2023.06.190](#).

Le projet de révision a ensuite été adapté début 2024 en tenant compte des résultats de la consultation, puis transmis au Grand Conseil. Il a été complété par une mise à jour de la liste des produits du tabac pour lesquels la publicité est interdite.

2.2 Ombudsman de la santé et des institutions sociales

L'ombudsman de la santé et des institutions sociales a poursuivi en 2023, sous la responsabilité de Me Ludivine Détienne, sa mission d'aiguiller et d'informer les patients et les professionnels de la santé. Il oriente les personnes vers le bon interlocuteur et leur propose une médiation si nécessaire.

La parution d'articles sur le droit des patients dans les pages du Nouvelliste et du Walliser Bote a perduré en 2023. Le nouveau format de publications, moins fréquentes mais plus longues, permet d'aborder les sujets plus en profondeur. La parution de ces articles continuera en 2024.

En 2023, le bureau de l'ombudsman a été sollicité à 110 reprises, dans la grande majorité des cas par des patients ou des proches. Si le nombre de demandes a baissé de quelques dizaines en 2023 par rapport à l'année 2022, le travail lié au bon accomplissement du traitement de ces dossiers a lui augmenté.

Les sollicitations ont concerné les domaines suivants :

Responsabilité civile d'un professionnel de la santé suite à une intervention médicale, au secret médical ou à un comportement inadéquat	21
Comportement d'un patient	1
Prise en charge d'un patient dans un hôpital / clinique	21
Prise en charge d'un patient dans un EMS	11
Prise en charge par un CMS / une société de soins et aide à domicile	5
Prise en charge d'un patient dans une institution spécialisée	4
Problème avec un dossier médical (par ex. sa mise à disposition)	3
Prise d'informations de la part d'employés d'établissements sanitaires ou institutions sociales (notamment droit du travail)	9
Litige avec une APEA ou avec l'office pour la protection de l'enfant	1
Refus de couverture d'assurances ou autres problèmes connexes	19
Autres	15

2.3 Dossier électronique du patient

En complément des quatre bureaux d'accueil dédiés au dossier électronique du patient (DEP) déjà existants sur les sites hospitaliers de Brigue, Viège, Sion et Martigny, un cinquième a été ouvert début 2023 à l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC). Ces bureaux permettent d'accompagner les citoyens valaisans dans l'ouverture de leur DEP et l'acquisition de leur SwissID offrant un accès sécurisé. Par ailleurs, depuis le mois d'août, la SwissID peut également être acquise entièrement en ligne. Ainsi l'ensemble des démarches est simplifié et réalisable à domicile.

Ces progrès ont été l'occasion d'actions promotionnelles durant l'année 2023 dans tout le canton. En particulier, un flyer sur le DEP et son ouverture a été envoyé en août par publipostage à tous les ménages valaisans. De plus, un stand a été placé près des réceptions de chaque site de l'Hôpital du Valais (HVS) de manière itinérante au printemps et en automne durant un total de 19 semaines afin que les intéressés puissent s'informer sur le sujet. Enfin, des cours concernant le DEP et son utilité sont dispensés chez Pro Senectute en collaboration avec cette institution.

L'élargissement du DEP à d'autres institutions de santé se poursuit avec les travaux d'intégration des établissements médico-sociaux (EMS) à la plateforme. Ceux-ci ont atteint, à fin 2023, une étape pilote avec deux sites dans le but de valider le logiciel utilisé ainsi que les processus métiers.

En parallèle, l'exploitation du service complémentaire appelé Transfert permettant l'envoi électronique de documents médicaux entre professionnels de santé s'est poursuivie en 2023 avec l'intégration de nouveaux partenaires de santé. Il représente actuellement quelque 8'500 échanges par mois.



Au niveau juridique, la convention intercantonale sur la santé numérique servant de base légale commune entre les cinq cantons membres de l'association CARA a été approuvée par le Grand Conseil. La loi d'adhésion à ladite convention a été ratifiée par le Parlement avec un délai référendaire prenant fin le 28 décembre 2023.

Afin d'améliorer la prise en charge des patients, CARA continue à travailler sur l'offre de nouveaux services. Il s'agit en particulier du PMP (plan de médication partagé) développé en consultation avec de futurs utilisateurs et du PSP (plan de soins partagé) qui sera lancé fin 2024.

2.4 Masterplan pour la médecine ambulatoire

Pour faire face à l'évolution de la démographie médicale et à une éventuelle pénurie de médecins dans certaines disciplines de premier recours, un plan d'action visant à assurer une meilleure accessibilité aux soins dans le domaine médical et paramédical a été élaboré.

Ce premier document, appelé à évoluer régulièrement, a été rédigé par l'Office du médecin cantonal en collaboration avec la So-

ciété médicale du Valais (SMVS), les Médecins de famille et de l'enfance et l'HVS. Il répond également au postulat [2020.12.415](#) déposé au Grand Conseil et à la demande de la SMVS.

Le Masterplan pour la médecine ambulatoire propose différents projets de développement dont certains ont déjà fait leurs preuves ou sont en phase pilote en Valais ou dans d'autres cantons. L'objectif est la mise en œuvre d'une stratégie pour l'avenir

de la médecine et des soins ambulatoires en Valais, notamment par la transition d'une politique basée sur les coûts de la santé vers une politique de la santé durable. Celle-ci vise à favoriser des collaborations constructives et partenariales ainsi que des projets innovants de réseaux entre les prestataires régionaux et les patients.

Les principaux projets intégrés au Masterplan concernent actuellement l'organisation de la garde médicale, la création de maisons de garde pour prendre en charge les

urgences non vitales et le développement d'équipes mobiles d'intervention rapide. Le Masterplan dessine également des évolutions de l'offre de formations médicales et paramédicales afin de renforcer l'attractivité des professions de la santé. Il met aussi l'accent sur la complémentarité des différentes professions de la santé. C'est le cas notamment de la fonction d'assistante médicale, ou de la formation d'infirmier en pratique avancée qui sera développée.

2.5 Soins dentaires

En réponse à l'initiative populaire « Pour la création d'une assurance dentaire cantonale » et au postulat « Accès aux soins dentaires pour tous. Il y a urgence ! », un avant-projet de modification de la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam) pour l'instauration d'une aide financière aux soins dentaires a été mis en consultation entre le 10 novembre 2022 et le 16 janvier 2023.

La grande majorité des acteurs ayant répondu à la consultation ont soutenu les mesures proposées, à l'exception des communes qui ne sont pas favorables au financement prévu.

Le projet adopté par le Conseil d'Etat en avril 2023 vise de manière très ciblée des populations à risque de renoncement à des soins dentaires pour des raisons financières, mais également pour des raisons liées à leur situation personnelle (jeunes adultes, personnes en situation de handicap ou encore personnes en EMS). Il introduit notamment une aide financière en faveur des personnes de condition économique modeste pour le remboursement de leurs frais dentaires. Présentée sous la forme d'un remboursement annuel à hauteur de

500 francs par ménage, cette aide serait octroyée par l'intermédiaire du fonds cantonal pour la famille. Le Conseil d'Etat a décidé d'y attribuer un montant d'un million de francs par an, et propose de maintenir la répartition financière prévue dans l'avant-projet mis en consultation, à savoir 70 % à charge du canton et 30 % à charge des communes.

En complément, le projet prévoit un paquet de mesures visant le renforcement de la santé bucco-dentaire auprès de différents groupes cibles. Il s'adresse notamment aux jeunes de 16 à 18 ans, aux parents d'enfants en âge préscolaire, aux résidents d'institutions pour personnes en situation de handicap ainsi qu'aux personnes âgées en établissement médico-social. Suite à la consultation, des mesures ciblant les femmes enceintes et les migrants ont également été intégrées. Le montant total de ces mesures de prévention est devisé à 0,8 million de francs.

Si le projet est accepté par le Grand Conseil, sa mise en œuvre est prévue pour 2025. Le comité d'initiative se prononcera sur un éventuel retrait de l'initiative à l'issue des débats parlementaires.

2.6 Soins palliatifs

Le 7 décembre 2022, le Conseil d'Etat a avalisé le rapport de mise en œuvre du concept cantonal de soins palliatifs. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de soins palliatifs. La mise en œuvre a débuté début 2023 par l'octroi de deux nouveaux mandats de prestations.

Le premier a été octroyé à l'HVS afin de renforcer les équipes mobiles de soins palliatifs. L'objectif est de répondre à la demande croissante de consultations spécialisées en soins palliatifs, d'offrir des prestations de soutien au personnel soignant et de proposer des formations régulières en soins palliatifs spécialisés pour les référents des institutions sanitaires du canton.

Le second mandat a été confié à l'association palliative-vs dans le but de sensibiliser, informer, conseiller et orienter sur la thématique de la fin de vie et des soins palliatifs. Ces prestations s'adressent aux personnes concernées et à leurs proches, mais aussi aux bénévoles et à l'ensemble de la population. Palliative-vs réalisera un état des lieux

des bénévoles, développera ses outils de communication digitale et mettra en place une permanence téléphonique un après-midi par semaine. Elle organisera également des événements en lien avec les soins palliatifs dans les deux régions linguistiques du canton.

Par ailleurs, comme prévu dans le rapport, une commission cantonale de soins palliatifs a été constituée. Elle s'est réunie à deux reprises au cours de l'année écoulée. Sa première tâche a été de faire le point de situation sur la mise en œuvre des mesures préconisées par le concept cantonal de soins palliatifs.

Le renforcement des soins palliatifs fait désormais partie des objectifs fixés par la loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution (LSPASI), acceptée en votation populaire le 27 novembre 2022. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2023.

2.7 Organisation en cas de crise

La pandémie récente de coronavirus a montré l'importance de l'organisation pour faire face à une telle crise. En Valais, la conduite des activités des autorités cantonales lors de situations particulières et extraordinaires est assurée de manière modulaire à l'échelon cantonal par l'organe cantonal de conduite (OCC). Le Conseil d'Etat demeure l'organe chargé de la direction, la coordination et l'exécution des mesures exigées par les circonstances, mais il peut compter sur l'OCC pour établir les bases de décision nécessaires à l'activité gouvernementale.

L'OCC est composé de représentants des différents domaines d'activité de l'état, comprenant des cellules spécialisées dont la santé publique pour la conduite des opérations sanitaires. Sur la base des constats effectués au terme de la crise COVID-19, le Service de la santé publique (SSP) a décidé de mieux s'organiser pour faire face à d'autres types d'événements ayant poten-

tiellement un impact majeur sur le fonctionnement du système de santé. Les travaux sont en cours pour établir des planifications face aux principaux risques qu'encourt notre canton. L'organisation interne de la cellule santé publique de l'OCC fait également l'objet d'une analyse visant à intégrer les principaux partenaires concernés et à se préparer au mieux pour faire face à ces situations.

3 Maladies transmissibles

3.1 Unité cantonale des maladies transmissibles

L'Unité cantonale des maladies transmissibles (UCMT) est une unité de gestion autonome du SSP. Elle est intégrée au service des maladies infectieuses de l'Institut central des Hôpitaux afin de bénéficier de son environnement médico-technique et scientifique. Sous l'autorité et la responsabilité du médecin cantonal, l'UCMT effectue des tâches opérationnelles de surveillance, prévention et lutte contre les maladies transmissibles.

L'activité de l'UCMT a été marquée en 2023 par diverses alertes épidémiologiques telles que des cas de légionellose, de diphtérie cutanée, de coqueluche ou encore de tuberculose. Ces alertes conduisent systématiquement à une évaluation approfondie de la situation, à des recommandations et à la mise en place de mesures adéquates.

L'UCMT participe également aux stratégies fédérales de lutte contre l'antibiorésistance et contre les infections associées aux soins. Dans ce contexte, un plan cantonal a été élaboré en 2023 et sa mise en œuvre a commencé avec la réalisation d'une enquête auprès des médecins du canton. Une enquête auprès de la population valaisanne est programmée pour le début de l'année 2024.

Dans un objectif d'information, l'UCMT publie périodiquement un bulletin destiné aux professionnels de la santé permettant de faire le focus sur l'actualité épidémiologique. De plus, en période de circulation des virus respiratoires, l'UCMT assure une veille épidémiologique avec la publication hebdomadaire des chiffres déclarés de patients testés positifs pour la grippe, le COVID-19 et le virus respiratoire syncytial.

Les [graphiques de l'annexe 2](#) donnent un meilleur aperçu de l'actualité épidémiologique.

3.2 Flambée de fièvre Q

Début 2023, l'UCMT a reçu le signalement de deux cas humains positifs à *Coxiella burnetii*, la bactérie responsable de la fièvre Q, potentiellement dangereuse pour les femmes enceintes et les personnes vulnérables sur le plan immunitaire. Les personnes concernées habitaient à la même adresse dans la région de Brigue. Le lien avec l'avortement spontané d'une chèvre positive à la coxiellose dans le même village, annoncé peu de temps auparavant par le vétérinaire cantonal, a rapidement été effectué. L'investigation épidémiologique a dans un premier temps permis de révéler d'autres personnes exposées et liées à une exploitation agricole. La bactérie présentant un potentiel de dissémination par le vent,

des recommandations à l'égard de la population vivant dans un rayon de dix kilomètres autour de la commune ont été émises ; elles visaient notamment les personnes à risque de complications.

Au total, 346 personnes dont 331 résidant dans le Haut-Valais ont effectué un test sérologique pour la fièvre Q entre le 20 mars et la mi-mai. Parmi elles, 20 infections ont pu être détectées dont sept concernaient des femmes enceintes ou récemment enceintes. Toutes ont pu être traitées. Cette flambée a permis de souligner l'excellente collaboration entre tous les acteurs concernés (éleveurs, vétérinaires, médecins, autorités sanitaires et vétérinaires).

3.3 Flambée de coqueluche

Également en début d'année 2023, l'UCMT a été informée d'un cas positif de coqueluche chez un enfant de cinq ans. Après investigation épidémiologique, il s'est avéré qu'il y avait déjà eu d'autres cas dans la classe que fréquentait l'enfant ainsi que dans une crèche de la même région. Au total, 116 contacts étroits ont été identifiés dont huit nourrissons de moins de six mois et deux femmes enceintes qui ont pu recevoir un traitement antibiotique. Plus de la moitié de ces contacts étroits ont été testés et au total huit cas positifs ont été recensés. Aucun cas secondaire grave ou d'hospitalisation n'a été recensé.

Un nouveau cas positif de coqueluche a été signalé à l'automne 2023 chez un jeune de 12 ans. Une investigation épidémiologique a révélé que de nombreuses autres personnes fréquentant le même centre scolaire présentaient des symptômes compatibles avec ceux de la coqueluche. L'UCMT a immédiatement émis des recommandations dans le but de protéger les groupes à risque. À l'issue de la flambée, aucun cas secondaire grave ou d'hospitalisation n'a été recensé. Au total, 21 cas ont été confirmés en laboratoire et 10 cas probables ont été recensés, portant le total à 31 cas.

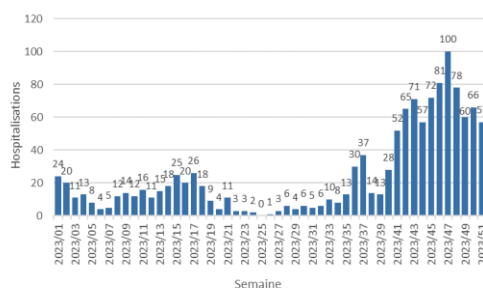
3.4 COVID-19

Suite à la fin de la prise en charge par la Confédération des coûts des tests de dépistage du SARS-CoV-2 et en raison de l'amélioration de la situation épidémiologique, la publication des indicateurs en lien avec le COVID-19 a été suspendue en début d'année. La surveillance de la situation épidémiologique, notamment les indicateurs en lien avec la prise en charge hospitalière, a cependant été poursuivie par l'UCMT, sous mandat du SSP. La situation était relativement stable jusqu'à l'automne avec une moyenne de 10 hospitalisations pour ou avec COVID-19 par semaine. Une nouvelle vague a été observée dès le mois de septembre 2023 avec un pic à 100 hospitalisations durant la semaine du 20 au 26 novembre.

campagne, environ 13'000 doses ont été administrées au sein de la population valaisanne entre le 16 octobre et la fin de l'année.

La disponibilité des vaccins en seringues et flacons monodoses a facilité le travail des médecins et pharmacies durant cette campagne. Déjà très actifs dans les campagnes de vaccination précédentes, ces derniers ont administré respectivement 45 % et 27 % du total des doses administrées durant cette période.

Nombre d'hospitalisations COVID-19* à l'HVS ou l'HRC par semaine, patients domiciliés en Valais, 2023 (source : ICH)



*Hospitalisations pour ou avec COVID-19

La campagne de vaccination de l'automne 2023 s'est déroulée dans les centres de vaccination de Brigue, Sion et Collombey ainsi que dans les cabinets médicaux et pharmacies volontaires. La difficulté à évaluer la demande a rendu difficile la planification des capacités des centres de vaccination, ce qui a nécessité une réévaluation et une adaptation hebdomadaire. Durant cette

4 Promotion de la santé et prévention

4.1 Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé

La Stratégie cantonale de prévention et promotion de la santé pour l'horizon 2030 (PPS 2030) a été approuvée par le Conseil d'Etat le 9 août 2023. S'appuyant sur l'analyse des besoins de santé de la population et des facteurs de risque, elle définit les priorités de la politique cantonale en matière de promotion de la santé et prévention. Grâce à ses recommandations, la Stratégie PPS 2030 est le berceau de riches collaborations et partenariats qui portent des projets d'envergure en matière de promotion de la santé et prévention.



C'est le cas notamment du projet *Action Diabète*, financé par Promotion Santé Suisse entre 2019 et 2022 et soutenu par le SSP, qui a permis d'améliorer la prise en charge des patients atteints de diabète à travers des mesures ciblées. Un contrat de prestations a été conclu avec les associations valaisannes du diabète afin de pérenniser une partie des mesures qui ont fait leurs preuves et poursuivre la réalisation des objectifs de la Stratégie cantonale de lutte contre le diabète. Un redimensionnement des activités a été rendu nécessaire par la diminution des fonds disponibles.

L'année 2023 a en outre permis de confirmer le succès et la pertinence de programmes tels que *Commune en santé* et *Femmes et Hommes-Tische* (FT et HT), tous deux portés par Promotion santé Valais (PSV). Répondant notamment à l'axe transversal de la Stratégie PPS 2030 lié à l'égalité des chances, le programme HT et FT renforce les connaissances des personnes issues de la migration en matière de santé, d'éducation et d'intégration. En 2023, 370 tables ont été organisées et ont accueilli près de 2'200 participants. Quant au projet *Commune en santé*, il permet de valoriser des mesures de prévention et de promotion de la santé auprès d'environ 70 % de la population valaisanne par le biais des 40 communes labélisées sur le canton.

En 2023 a également été lancée la *Stratégie cantonale pour une éducation à un usage numérique responsable*, qui répond à un problème de santé publique signalé par de nombreux professionnels dans les milieux scolaires et extra-scolaires. La coordination de ce projet est assurée par PSV au travers de formations, conférences ou ateliers destinés aussi bien aux enfants, adolescents, parents ou enseignants.

4.2 Interdiction de la publicité pour les produits du tabac

Le Conseil d'Etat a adopté le 5 avril 2023 une directive concernant l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac, la cigarette électronique, la vaporette, le cannabis légal et autres produits à fumer. Cette directive, établie en application des dispositions de la loi sur la santé, précise les modalités de l'interdiction dans les lieux privés accessibles aux mineurs. Avec l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, le canton du Valais fait office de pionnier en Suisse.

Appliquées dès le 1^{er} août 2023, elles ont pour objectif principal de protéger la jeunesse de l'exposition aux publicités pour le tabac. Le SSP a procédé à des contrôles

préventifs en collaboration avec les polices municipales afin de s'assurer de la bonne application des directives et de répondre aux questions des commerçants.

Sur les 250 contrôles effectués jusqu'à fin décembre, environ un tiers des commerçants avaient déjà retiré de leurs locaux toute publicité contraire aux directives. Dans les autres commerces, des manquements mineurs ont été mis en évidence. Dans la grande majorité des cas, les affiches et autres supports désormais interdits ont été retirés immédiatement et les commerçants se sont montrés conscients des enjeux.

4.3 Dépistage du cancer du côlon

Le programme cantonal de dépistage organisé du cancer du côlon dont le Valais s'est doté en 2020 a poursuivi son développement durant l'année 2023.

Depuis 2020 jusqu'à juin 2023, toutes les personnes éligibles – c'est-à-dire celles de 50 à 69 ans – ont reçu une première invitation. En 2023, ce sont 53'815 invitations qui ont ainsi été envoyées. Le nombre de tests FIT (recherche de sang occulte dans les selles) réalisés est de 6'689 en 2021, 9'434 en 2022 et 16'023 en 2023. Parmi ces tests, le pourcentage de cas positifs est de 6.7% en 2021, 5.4% en 2022 et 4.7% en 2023.

Concernant l'issue de ces tests positifs, les données ne sont actuellement disponibles que pour la période de janvier à juin 2023. Ces tests ont ainsi abouti à la réalisation de coloscopies qui ont détecté 8 cancers en 2021, 24 en 2022 et 16 en entre janvier et juin 2023. Ces coloscopies ont également mis en évidence la présence d'adénomes (lésions pouvant évoluer en cancer nécessitant une surveillance), 8 en 2021, 8 en 2022 et 10 entre janvier et juin 2023.

4.4 Plan d'action LGBTIQ et programme PREMIS

L'année 2023 a été marquée par une progression significative du nombre de formations des professionnels de la santé, du social et de l'éducation et par le renforcement du soutien aux personnes LGBTIQ.



Formation des professionnels

Par l'intermédiaire du programme PREMIS (Prévention du REjet des Minorités Sexuelles), dix formations ont été dispensées durant l'année auprès de groupes de taille variée allant de six à plus de cent personnes. Avec l'arrivée d'un nouveau formateur, divers modules de formation ont été développés, répondant ainsi à des besoins spécifiques.

La deuxième journée cantonale de formation pour les professionnels de la santé a eu lieu le 16 novembre 2023 et a été un succès. Elle a attiré plus d'une centaine de participants, principalement des milieux de soins tels que la psychiatrie, la psychothérapie, la gynécologie ou encore les soignants de certaines institutions sanitaires.

Soutien aux personnes LGBTIQ

La coopération avec les trois associations LGBTIQ du canton s'est poursuivie en 2023 avec notamment le versement des subventions conformément aux conventions de partenariat et au plan cantonal. La consultation sociale pour les personnes LGBTIQ poursuit son développement afin de proposer une offre sur l'ensemble du territoire valaisan.

4.5 Etude sur l'exposition aux pesticides chez les enfants

Les préparatifs de l'étude sur l'exposition aux pesticides et leur impact sur la santé respiratoire des enfants, confiée par le Conseil d'Etat à l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH), se sont déroulés durant le premier semestre 2023. Le Swiss TPH a notamment défini des sites sur lesquels l'étude se déroulera, en prenant notamment en compte les surfaces viticoles et arboricoles situées à proximité des écoles primaires. Ainsi, les élèves des niveaux 3H à 8H des écoles de Salquenen, Chamoson et Saxon ont été invités à prendre part à l'étude. Les communes et les directions des écoles concernées ont été informées par le Département de la santé et le Département de la formation en juin 2023. Par ailleurs, les exploitants agricoles des zones concernées ont été invités à participer à un groupe

d'échange mis sur pied par le Swiss TPH. Enfin, le protocole d'étude a été soumis à la Commission cantonale vaudoise d'éthique de la recherche sur l'être humain qui l'a définitivement approuvé en automne 2023.

Dès la rentrée des classes 2023-2024, le Swiss TPH a adressé les informations détaillées concernant le déroulement de l'étude aux directions des écoles ainsi qu'aux parents des élèves concernés. Ceux-ci peuvent décider librement de leur participation. La réalisation de l'étude avec les participants a débuté en janvier 2024 et se déroulera jusqu'à mi-2024. Les informations collectées seront ensuite analysées par le Swiss TPH qui établira finalement un rapport avec des recommandations à l'intention du Conseil d'Etat.

5 Urgences et secours

5.1 Réponse à l'urgence

Urgences de Martigny

La fermeture provisoire des urgences de Martigny la nuit, survenue début 2023, a mis en évidence les préoccupations croissantes auxquelles sont confrontées les urgences hospitalières, notamment les difficultés de recrutement d'urgentistes.

Malgré les recherches effectuées par l'Hôpital, il n'a pas été possible de trouver les compétences requises pour rouvrir les urgences de Martigny la nuit. À titre de solution transitoire, du 4 décembre 2023 jusqu'à fin février 2024, les urgences étaient ouvertes de 7 heures à 20 heures et une permanence médicale y a été assurée la nuit pour les urgences non vitales. Pour la suite, le CHVR étudie des solutions qui pourraient notamment intégrer des infirmières de pratique avancée ou le développement d'une policlinique.

Réorganisation de la garde médicale

Dans le cadre du Masterplan pour la médecine ambulatoire et en complément de la révision de la loi sur la santé, une réorganisation du service de garde est en cours. Couplée aux maisons de garde, cette réorganisation permettra d'améliorer son efficacité.

Médecins de garde en renfort des urgences hospitalières

Dans le but de répondre à la croissance de la demande de prestations d'urgences non

vitales et soulager les urgences hospitalières, des réflexions sur la création de maisons de la garde dans le Valais romand, sur le modèle de la maison de garde HANOW à Viège, sont en cours. Un projet pilote est envisagé à Sion en collaboration avec le CHVR et le renforcement de la permanence médicale du site de Monthey de l'HRC sont prévus.

Equipes mobiles d'intervention rapide

Dans le courant du printemps 2024, l'EMIR somatique de l'HRC, actuellement active sur la Riviera et le Chablais vaudois, interviendra également dans le Chablais valaisan. Cette équipe, composée d'infirmiers expérimentés en soins intensifs ou en soins d'urgence, intervient au domicile du patient dans un délai de deux heures en cas de situation d'urgence somatique non vitale, sur demande de professionnels de la santé. Un projet similaire pour le Valais central est également en cours d'analyse.

Information à la population

Une campagne visant à sensibiliser la population aux solutions existantes en situation d'urgence médicale non vitale a été lancée en décembre 2023. Elle se poursuit en 2024 dans la presse locale, sur les réseaux sociaux et au moyen d'affichage public. L'objectif à terme est de réduire l'engorgement des urgences hospitalières et améliorer le fonctionnement global du système de prise en charge.

5.2 Régulation médicale

Medi24



Depuis 2020, les conseils médicaux par téléphone pour les urgences non vitales pédiatriques et adultes sont dispensés par la société Medi24 sur mandat du canton. Le renfort des équipes et l'ouverture en janvier 2023 d'un nouveau centre à Lausanne ont permis de soulager le centre de Berne et ainsi répondre plus adéquatement à la demande valaisanne. En 2023, en Valais, Medi24 a répondu à près de 11'000 appels pour les adultes et plus de 5'700 appels pour les enfants. L'accès à ces prestations demeure toutefois limité, les numéros 0900 n'étant plus accessibles avec un abonnement d'entreprise depuis juillet 2020. Pour donner suite au postulat [2022.12.546](#) qui met en évidence ce problème, la question de la gratuité via un numéro 0840 sera réévaluée, de même que l'opportunité et la faisabilité d'une centrale valaisanne.

Application EchoSOS



Le développement de l'application EchoSOS s'est poursuivi en 2023 avec l'intégration de certains cabinets médicaux situés dans les grandes stations de ski valaisannes. De nouvelles adaptations, notamment le recensement de tous les numéros d'urgence du canton et l'intégration de nouvelles permanences médicales et cabinets médicaux, sont prévues et seront effectives dès le printemps 2024.

En parallèle, des discussions sont en cours au sujet du développement de nouveaux modules de tri et de régulation qui pourront être ajoutés à l'application, l'objectif étant qu'EchoSOS devienne un outil de référence en situation d'urgence médicale.

5.3 Organisation des secours sanitaires

Planification des secours hélicoptérés

Suite à l'octroi le 28 novembre 2022 des mandats de prestations pour les secours hélicoptérés aux compagnies Air Zermatt et Air-Glacières, la Rega et Héli-Alpes SA ont déposé chacune un recours auprès du Conseil d'Etat. L'effet suspensif n'a pas été accordé.

La Rega a également déposé un recours contre la décision du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) de ne pas entrer en matière au sujet d'une autorisation d'exploiter.

Dans l'intervalle, la Rega ne peut intervenir en Valais que ponctuellement, à la demande de la centrale 144, lorsque le dispositif usuel est dépassé. Cette pratique est effective depuis de nombreuses années.

À fin 2023, ces diverses procédures juridiques sont toujours en cours.



Planification du dispositif ambulancier

Au 1^{er} janvier 2023, le nouveau dispositif ambulancier a été mis en place dans le Haut-Valais. L'ambulance de Münster a été déplacée à Fiesch et l'ambulance de Gampel est à disposition également la nuit. Cela a permis une amélioration globale de la prise en charge. L'ambulance de Grächen a cessé son activité à fin mars 2023 et a été transitoirement remplacée par un Rapid Responder basé à St. Niklaus.

Un état des lieux des besoins par région est en cours, en application de la décision du Conseil d'Etat du 22 juin 2022 relative à la

planification des ambulances. Cette décision charge le DSSC de procéder aux études et analyses en vue d'une révision de l'ensemble de la planification des secours préhospitaliers et du financement y relatif. Des experts extra-cantonaux ont été mandatés afin d'évaluer la situation actuelle et formuler des propositions d'adaptation. Ils devront tenir compte de la topographie du canton, de sa population, y compris de son évolution durant les saisons, et des divers moyens permettant d'apporter une première réponse en cas d'urgence vitale. La pénurie d'ambulanciers et les impacts financiers seront également pris en considération.

6 Hôpitaux et cliniques

6.1 Planification hospitalière

Liste hospitalière pour la réadaptation

L'appel d'offres lancé en juillet 2022 auprès des acteurs concernés pour intégrer la nouvelle liste hospitalière pour la réadaptation a été réalisé. Un rapport définitif a été établi suite à l'analyse des candidatures. Sur cette base, le Conseil d'Etat a arrêté la nouvelle liste hospitalière qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette liste comporte huit types de réadaptations octroyés à dix établissements valaisans et trois hors canton. Ces derniers proposent uniquement des prestations en réadaptation paraplégique. Cette nouvelle planification ne représente aucun changement par rapport à la liste hospitalière précédente.

Elle a cependant permis d'évaluer les volumes d'activité prévus pour les diverses prestations et d'initier un renforcement de la collaboration entre établissements.

Évaluation des besoins en soins somatiques

La planification hospitalière pour les soins somatiques aigus est en cours de révision. La première étape consiste à établir une évaluation des besoins en soins hospitaliers des patients valaisans. Pour ce faire, le SSP collabore avec l'Observatoire valaisan de la santé (OVS). Le rapport sur l'évaluation des besoins à l'horizon 2040 devrait être publié d'ici la fin de l'année 2024.

6.2 Santé psychique

Stratégie de santé psychique

Suite à sa décision de juin 2022 de maintenir les capacités du site hospitalier de Malévoz et de créer des capacités hospitalières dans le Valais central pour la prise en charge psychiatrique d'urgence/crise, le Conseil d'Etat a chargé le DSSC d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre et le suivi du concept de santé mentale. En décembre 2022, le DSSC a créé le groupe d'accompagnement de la stratégie de santé psychique (GASSP) chargé de coordonner et d'assurer la mise en œuvre de ces éléments.

Le GASSP est constitué de membres de l'HVS, du SSP ainsi que d'un expert du domaine de la psychiatrie. Il a débuté ses missions en février 2023 et travaille depuis à la mise en œuvre des différents points de la décision du Conseil d'Etat de juin 2022.

Santé psychique des jeunes et des adolescents

Dans le but de répondre à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale des adolescents et des jeunes adultes, l'HVS a mis en place en août 2021 un projet pilote d'urgence-crise ambulatoire financé par le Canton pour une durée de deux ans. L'évaluation du projet pilote a confirmé l'importance de cette prestation qui répond efficacement à un réel besoin chez la population âgée de 14 à 24 ans. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser ce projet et de le financer en tant que prestation d'intérêt général dès le 1^{er} septembre 2023.

6.3 Hôpital du Valais

Situation financière

Début 2023, le Conseil d'administration de l'HVS a informé le DSSC des perspectives financières difficiles auxquelles il devrait faire face, liées notamment aux conséquences du COVID, au renchérissement des prix de la construction suite aux difficultés d'approvisionnement, à la pénurie de personnel qualifié, à la crise énergétique ainsi qu'au renchérissement des coûts d'exploitation et d'investissement. Cette situation a en outre été aggravée par une activité stationnaire 2023 inférieure à la planification.

Pour cette raison, le DSSC a mandaté un expert afin d'évaluer la situation financière de l'hôpital, notamment celle du CHVR, et de proposer des mesures adéquates d'ici à la fin de l'année 2024. Par ailleurs, l'HVS a également mis en place des mesures qui devraient avoir un effet à court terme.

Analyse du financement des investissements

Le Conseil d'Etat a mandaté un expert afin d'analyser la capacité de financement des investissements de l'HVS. En raison notamment du renchérissement, de l'évolution des conditions de marché et de l'adaptation aux nouvelles normes parasismiques, les investissements prévus par l'HVS dépassent les devis initiaux. Or, la situation financière difficile de l'hôpital ne lui permet actuellement pas de faire face à ces coûts supplémentaires. Ces difficultés de financement ont été relevées dans un rapport transmis par l'HVS au Gouvernement et confirmées par les derniers rapports de l'Inspection des finances.

L'expert sollicité dispose d'une large expérience dans le domaine hospitalier et de la santé. Il a reçu pour mandat d'analyser la capacité de financement des investissements de l'HVS. Il sera notamment chargé de proposer une priorisation des investissements sous l'angle des besoins de la population, de les planifier en fonction des recettes et de proposer des solutions de financement.

Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais

Le Conseil d'Etat a renouvelé le Conseil d'administration de l'HVS pour la période administrative 2024-2027 et nommé des nouveaux membres. Béatrice Kalbermatten, Benoît Bender et Mauro Poggia sont entrés en fonction le 1^{er} janvier 2024 et remplacent les trois membres ayant effectué les douze ans maximum prévus par la loi. Ils ont rejoint Pascal Strupler, président, Josy-Philippe Cornut, Roman Kuonen et Emilie Praz qui est entrée en fonction au 1^{er} mai 2023.

Travaux d'agrandissement

L'HVS poursuit ses travaux d'agrandissement sur ses sites de Sion et Brigue.

A Sion, la pose des fenêtres est terminée et les échafaudages seront démontés en 2024. Les travaux d'installations techniques et de second œuvre se poursuivent à satisfaction. Les travaux de planification se précisent afin de pouvoir comme prévu mettre en service l'extension dès le courant de l'année 2025 et débiter le déménagement échelonné dès 2026. La passerelle de mobilité douce reliant le futur Pôle Santé au parking des Echutes a été inaugurée à la fin 2023 et les usagers peuvent ainsi rejoindre directement le centre-ville de Sion, à pied ou à vélo.

Sur le site hospitalier de Brigue, les travaux se poursuivent également. Les travaux du parking sont à bout touchant et ceux de la sécurisation de la rampe d'accès à l'hôpital protégé, situé en sous-sol, sont terminés. Les travaux de l'extension ont démarré comme prévu.

L'enjeu actuel de ces travaux est leur financement. Suite à l'importante évolution des coûts ces deux dernières années, l'HVS a annoncé un surcoût actuel de l'ordre de 61 millions de francs pour les extensions de Sion et Brigue. Les équipements seront également touchés par ce renchérissement estimé actuellement à 7.5 millions de francs pour les deux sites. Ces surcoûts impactent considérablement la capacité de financement des investissements futurs de l'HVS.

6.4 Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais

Programme CARE

L'HRC a poursuivi la mise en œuvre de son plan de retour à l'équilibre afin de faire face à son déficit structurel financier et retrouver des comptes d'exploitation équilibrés dès 2026.

Durant l'année 2023, le programme CARE a atteint les objectifs fixés au niveau des actions souhaitées. Cependant, le résultat financier escompté sera difficile à atteindre en raison de facteurs externes comme notamment l'augmentation des coûts dus au renchérissement.

Clinique de gériatrie et de réadaptation

Le site de Monthey a accueilli ses premiers patients en fin janvier 2023 et l'activité est très satisfaisante.

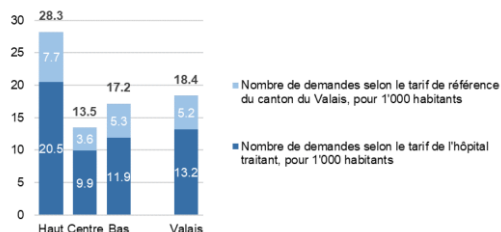
Travaux de rénovation à Vevey

À la suite de la mise en service de l'hôpital de Rennaz, la transformation du site du Samaritain à Vevey devait être engagée. En raison d'incertitudes financières et de doutes en termes de planification des lits, la décision d'arrêter les travaux du site veveysan a été prise à fin août 2020. Les travaux de planification pour la rénovation de Vevey ont repris depuis septembre 2023 avec le bureau Burckhardt et Partner à Lausanne, le nouveau mandataire qui a emporté la mise au concours de l'appel d'offres de planificateurs. Un avant-projet des études a été remis fin février 2024 avec l'objectif de redémarrer les travaux de transformation à la fin 2024. Ce projet est conduit et financé par la fondation de soutien à l'HRC, en collaboration étroite avec l'HRC et les cantons.

6.5 Hospitalisations hors canton

La tendance à l'augmentation du nombre d'hospitalisations de patients valaisans hors du canton s'est poursuivie en 2022. Un total de 7'303 cas d'hospitalisations hors canton a été enregistré, soit 185 cas de plus qu'en 2021. Il s'agissait en grande majorité d'hospitalisations en soins somatiques aigus. Les patients haut-valaisans sont proportionnellement plus nombreux à adresser une demande d'hospitalisation hors canton.

Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton pour 1'000 habitants, selon les régions, 2022 (source : SSP, données 2023 pas encore disponibles)



Le canton du Valais est le deuxième canton suisse sans hôpital universitaire avec le taux d'hospitalisation hors canton le plus bas. En Suisse romande, les cantons du Jura, de Fribourg et de Neuchâtel exportent davantage de patients que le Valais, comme le montre le tableau ci-après.

Nombre d'hospitalisations et proportion d'HHC*, LAMal et non-LAMal, par canton de domicile des patients, 2022 (source : OFS, données 2023 pas encore disponibles)

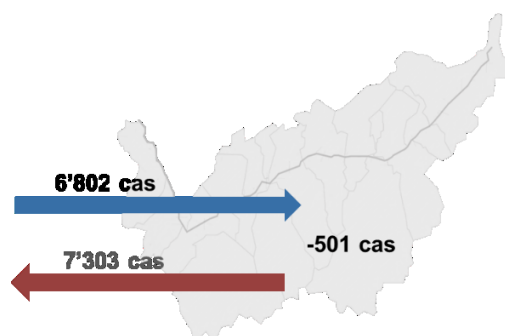
Canton de domicile	Nb de cas totaux	HHC	Part des HHC
JU	15'571	5'510	35.4%
FR	48'819	14'169	29.0%
NE	29'147	6'431	22.1%
VS	55'203	7'303	13.2%
GE	76'871	3'597	4.7%
VD	121'041	8'003	6.6%

* Cas sortis dans l'année ; conformément à la planification hospitalière valaisanne ; les cliniques genevoise, bernoise et lucernoise de Montana sont considérées comme des établissements situés en Valais ; néanmoins, les Genevois pris en charge à la Clinique genevoise sont considérés comme hospitalisés dans leur canton de domicile.

Le Valais accueille de nombreux patients provenant d'autres cantons dans ses hôpitaux. La majorité d'entre eux sont hospitalisés au Centre hospitalier du Valais romand (CHVR) (1'567), au Centre hospitalier du Haut-Valais (SZO) (1'675), et à la SUVA (776). Les cliniques se répartissent le reste des patients.

D'autres indicateurs sont disponibles à l'[annexe 6](#).

Nombre de patients non valaisans hospitalisés en Valais et nombre de patients valaisans hospitalisés hors canton, LAMal et non LAMal, 2022 (Source : OFS, données 2023 pas encore disponibles)



7 Soins de longue durée

7.1 Planification des soins de longue durée

Le rapport sur la planification des soins de longue durée pour la période 2023-2025 a été mis en consultation en janvier 2023 puis approuvé par le Conseil d'Etat le 7 juin.

La nouvelle planification prévoit de poursuivre la politique axée sur le maintien à domicile selon le souhait de la majorité des personnes âgées. Le nombre de nouveaux lits de long séjour en EMS augmente moins rapidement que la population âgée et les soins à domicile poursuivent leur forte croissance avec l'appui des structures intermédiaires (lits de court séjour en EMS et structures de soins de jour).

Pour faire face à la croissance des besoins, au maximum 404 nouveaux lits de long séjour, jusqu'à 97 lits de court séjour supplémentaires et 40 lits en unités de soins et de transition sont prévus. 163 nouvelles places en structures de soins de jour pourront également être créées.



7.2 CCT pour les soins de longue durée

La commission en charge de l'examen de la faisabilité d'une convention collective de travail pour le domaine des soins de longue durée (CCT SLD) a rendu son rapport en juin 2023. Suite à ce rapport ainsi qu'à sa décision d'attribuer un budget pour l'harmonisation des conditions sociales et salariales du personnel des EMS et des CMS, le Conseil d'Etat a chargé les partenaires sociaux de négocier la future CCT SLD pour une entrée en vigueur en 2024.

Avec le soutien du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail et celui de la santé publique, les syndicats, la section valaisanne de l'Association suisse

des infirmières et infirmiers (ASI), le groupement valaisan des CMS (GVCMS) ainsi que l'association valaisanne des EMS (AVALEMS) ont collaboré à l'élaboration de la CCT. Lors de leurs assemblées extraordinaires respectives du 19 décembre 2023, l'AVALEMS et le GVCMS ont validé l'adoption de la CCT SLD avec une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2024. Les statuts ont été signés le 22 janvier 2024.

Par la suite, la commission poursuivra ses travaux en vue d'un rapprochement des conditions de travail des institutions de soins de longue durée vers celles de l'HVS.

7.3 Etablissements médico-sociaux

En 2023, 28 lits de long séjour et 7 lits de court séjour ont été ouverts à l'EMS Tertianum Les Vergers à Aproz. 8 lits de long séjour ont été retirés, à la demande de l'établissement, à l'EMS Castel Notre Dame à Martigny. Ainsi, à fin 2023, 3'327 lits de long séjour et 119 lits de court séjour étaient en exploitation.

Outre ces modifications, 103 lits de long séjour et 6 lits de court séjour ont été attribués dans le cadre de la nouvelle planification des soins de longue durée et sont en projet. Le total de lits en projet se situe, à fin 2023, à 257 lits de long séjour et 27 lits de court séjour.

Toutes les régions, sauf celle de Sierre, ont atteint les nombres de lits minimaux fixés dans la planification des soins de longue durée 2023-2025. Il reste, par ailleurs, des lits disponibles dans chaque région au regard des maximaux fixés dans la planification.

La tendance générale en Suisse montre une diminution du nombre de lits de long séjour en proportion de la population de 80 ans et plus. Le Valais figure parmi les cantons offrant le moins de lits de long séjour en EMS (170 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus en 2022, moyenne suisse 198), ce qui a pour conséquence une augmentation du niveau de soins moyen. En effet, en 2022, seules 1.9 % des journées de soins dispensées aux résidents d'EMS nécessitaient moins de 40 minutes de soins par jour (9.8 % en 2012, 4,3 % en 2016). En outre, au 31.12.2022, les résidents en EMS sont toujours plus âgés (33 % ont plus de 90 ans) et sont en majorité des femmes (71 %).

Les [graphiques de l'annexe 7](#) donnent davantage d'indications sur l'évolution de la prise en charge en EMS.

7.4 Soins et aide à domicile

7.4.1 Mise en œuvre de la planification

Soins à domicile

De manière générale, le nombre d'heures de soins à domicile ne cesse de croître depuis plusieurs années en Valais, mais reste inférieur à la moyenne suisse. Le nombre d'heures par habitant est passé de 1.0 en 2015 à 2.3 en 2022 (moyenne suisse 2.5 heures par habitant en 2022). Entre 2011 et 2022, la part des heures de soins à domicile dispensée par les centres médico-sociaux (avec mandat public) a diminué, passant de 93.6 % à 61.6 %.

On constate ainsi une augmentation significative des prestations des organisations privées et des infirmières indépendantes. Depuis quelques années, les demandes d'autorisations pour des organisations de soins à domicile privées sont en hausse constante dans le Valais romand. Ce phénomène ne touche cependant pas le Haut-Valais.

Les [graphiques de l'annexe 8](#) donnent un aperçu plus complet de l'évolution des soins et de l'aide à domicile.

Aide à domicile

Si les soins à domicile évoluent de manière favorable, l'aide à domicile peine à se développer. Le nombre d'heures d'aide à domicile stagne depuis plusieurs années.

Par contre, le nombre d'heures de relève à domicile effectuées par le service d'aide aux proches de la Croix-Rouge Valais est en augmentation, passant de 13'906 heures en 2022 à 17'281 heures en 2023. Ces données ne sont pas saisies dans la statistique fédérale. L'augmentation des demandes s'explique notamment par la réduction des prix facturés aux bénéficiaires dès 2022 grâce à l'accroissement du financement par les pouvoirs publics. Cette mesure vise à soulager les proches aidants, éviter leur épuisement et prolonger ainsi les possibilités de maintien à domicile.

7.4.2 Nouveau modèle de financement

Le projet de nouveau modèle de financement des soins à domicile, initié par le SSP, vise à élaborer un système plus efficient et adapté aux besoins actuels. L'objectif principal des travaux, menés par le GVCMS avec l'aide d'un expert, est de définir un système de financement public des CMS basé sur leurs prestations et non plus sur leur déficit, traitant de manière équitable les prestataires avec ou sans mandat du canton. Le modèle prévu englobe à la fois les prestations relevant de la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) et les prestations d'intérêt général comme l'obligation de prise en charge sur l'ensemble d'une région.

Après une première version du modèle établi sur la base des données des CMS, le SSP a repris la direction du groupe de travail en 2023, assumée jusque-là par le GVCMS. Les données initiales ont été actualisées selon la comptabilité analytique 2022 des

CMS. Les travaux se poursuivent avec un focus sur le financement des prestations de soins et d'aide à domicile. Le financement des autres prestations relevant du mandat des CMS sera approfondi dans un second temps.

A ce stade, seuls les CMS ont été impliqués dans le projet. Les autres organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD) et les infirmières indépendantes seront prochainement consultées et invitées à alimenter le modèle avec leurs propres données.

Les travaux se poursuivront en 2024 pour affiner le modèle, en veillant à une simplicité d'application et à l'équité de la répartition du financement public. L'ambition reste de garantir une prise en charge de qualité des patients à domicile, tout en assurant une gestion judicieuse des ressources publiques.

7.5 Structures de soins de jour

En 2023, l'EMS le Glarier à Sion a ouvert 3 places supplémentaires en structure de soins de jour et le Foyer de jour le Temps Présent à Sion 1 place supplémentaire. Par ailleurs, 8 places ont été attribuées mais demeurent encore en projet.

Ainsi, à la fin 2023, 299 places en structures de soins de jour sont disponibles en Valais

et 55 demeurent en projet. L'objectif minimum 2025 de la planification est atteint dans toutes les régions sauf celle de Sierre. L'objectif maximum est déjà atteint dans la seule région de Martigny/Entremont. Ces structures dispensent de plus en plus de soins, participant ainsi à la poursuite de la vie à domicile.

7.6 Qualité et sécurité

Les établissements de soins de longue durée sont inspectés sur la qualité des soins et la sécurité des patients en principe tous les quatre ans. Durant l'année 2023, les inspections se sont portées sur 15 EMS, 2 structures de soins de jour ou de nuit, 3 CMS et 5 OSAD.

Une nouvelle grille d'inspection a été employée dans les EMS en 2023. Elle se base sur la qualité des soins et la sécurité des patients, sur le respect des droits et de la dignité des résidents et sur la valorisation de

la vie sociale. Cette nouvelle grille permet ainsi une appréciation globale de la prise en charge et de l'accompagnement des résidents de ces institutions.

Les visites de contrôle effectuées en 2023 ont démontré que la majorité des établissements de soins de longue durée offrent des prestations correspondant au standard cantonal. Elles ont toutefois mis en lumière un potentiel d'amélioration dans le domaine de l'évaluation clinique et de la traçabilité des informations.

8 Professionnels de la santé

8.1 Besoin de relève en personnel de soins et d'accompagnement

Le DSSC a mandaté l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) pour établir les projections des besoins de relève en personnel de soins et d'accompagnement dans le canton du Valais pour la période 2019-2030. Les résultats ont été publiés le 27 juin 2023 dans un rapport. Ils distinguent les formations de niveau tertiaire (soins infirmiers HES et ES) et du secondaire II (assistants en soins et santé communautaire, assistants socio-éducatifs généraliste et accompagnement des personnes âgées, aides en soins et accompagnement).

Dans le contexte actuel, le taux de couverture des besoins est estimé à 60 % pour les formations de niveau tertiaire et à 72 % pour les formations de niveau secondaire II. Au niveau national, ces chiffres atteignent respectivement 67 % et 80 %.

Afin d'améliorer ce taux de couverture, il conviendra d'agir simultanément sur les leviers d'action identifiés dans le rapport national de 2021 sur le personnel de santé en Suisse, à savoir : le recrutement, la formation, le maintien et le déploiement du personnel. Le canton a déjà initié diverses mesures de ce type dans le cadre de la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé et de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Une task force cantonale est en cours de travail sur ces thématiques.

8.2 Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

Amélioration des conditions de travail du personnel soignant

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale pour des soins infirmiers forts, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer un budget de 42 millions de francs en faveur du personnel soignant de l'HVS, des EMS et des CMS. Ainsi, 7 millions de francs ont été octroyés en 2023 pour l'augmentation des salaires des professions du domaine des soins de l'HVS, ainsi que pour l'augmentation des indemnités de nuit, week-ends et jours fériés.

En 2024, 8 millions de francs s'y ajouteront afin d'augmenter la dotation de personnel soignant à l'HVS ainsi que pour l'entrée en vigueur de la convention collective de travail (CCT) pour le domaine des soins de longue durée. Finalement, en 2025, 5 millions de francs additionnels seront engagés afin de poursuivre l'augmentation de la dotation et de rapprocher les conditions salariales et

sociales des EMS/CMS avec celles de l'HVS.

Ces investissements importants du canton sont nécessaires pour la revalorisation et l'attractivité des professions du domaine des soins, afin d'encourager de nouvelles vocations et éviter les départs prématurés. Ainsi une revalorisation financière est prévue, mais également une amélioration du cadre général de travail du personnel soignant.

Task Force cantonale soins infirmiers

Le Conseil d'Etat a décidé le 15 février 2023 de constituer une Task Force cantonale chargée de formuler des propositions de mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts, sous l'égide du département en charge de la santé et de celui en charge de la formation.

Une vingtaine de mesures prioritaires ont été identifiées, notamment le développement des offres de formation, la promotion

d'une image positive de ces formations, l'octroi d'aides ciblées aux personnes qui en ont besoin pour suivre une formation et le développement des plans de carrière et des perspectives professionnelles. La Task Force devra également formuler des propositions visant à une bonne intégration des nouveaux collaborateurs ainsi qu'à l'amélioration de l'organisation du travail et de la répartition des rôles et compétences.

En parallèle, le Département a également octroyé un mandat à la Haute Ecole de santé de la HES afin de proposer une formation « à la carte » pour les personnes qui souhaitent revenir dans la profession ou s'y reconverter. Ces formations ont démarré au printemps 2023.

Compensation du renchérissement

Le Conseil d'Etat a accordé la pleine compensation du renchérissement en 2023 (2.8 %) pour le personnel de l'Etat et des institutions parapubliques, notamment l'HVS, la partie valaisanne de l'HRC, les EMS et les CMS.

Infirmiers praticiens spécialisés

Conformément au postulat [2023.03.070](#), le présent rapport fait état de l'avancement des travaux relatifs à l'intégration de la fonction d'infirmier praticien spécialisé. L'ordonnance sur l'exercice des professions de la santé a été complétée par un article fixant le niveau de formation requis et les responsabilités pouvant être assumées par les infirmiers praticiens spécialisés. Des projets sont envisagés dans le cadre du Masterplan pour la médecine ambulatoire au sein de l'HVS.

8.3 Mise à disposition de places de stage et d'apprentissage

Suite à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé en avril 2021, le nombre de places a augmenté de 11 % dans le secteur des soins et de l'accompagnement, de 5 % pour la physiothérapie et de 27 % pour les secours sanitaires.

Actuellement, le nombre de places est suffisant pour accueillir les étudiants et apprentis entrant dans ces formations. Il sera augmenté au fur et à mesure que les actions de promotion et d'amélioration des conditions porteront leurs fruits et que davantage de personnes seront attirées par ces professions.

8.4 Valeur du point TARMED

Suite au jugement du Tribunal administratif fédéral, le Conseil d'Etat est appelé à rendre une nouvelle décision pour la fixation du point TARMED 2017 des prestations médicales ambulatoires des médecins en cabinet et des établissements hospitaliers.

Avant de poursuivre la procédure de fixation, le canton a voulu laisser aux parties tarifaires la possibilité de trouver un accord conventionnel en respectant le principe de la primauté des négociations favorisé par la

LAMal. Ainsi, les cliniques privées ont trouvé un accord tarifaire et convenu de garder les mêmes tarifs que ceux négociés en 2016. Cependant, l'HVS et les médecins en cabinet – représentés par la Société médicale du Valais – n'ont pas trouvé d'accord tarifaire avec les groupes d'assureurs.

Dès lors, les travaux visant à fixer un tarif d'autorité par le canton sont en cours et devraient aboutir durant l'année 2024.

9 Assurance-maladie

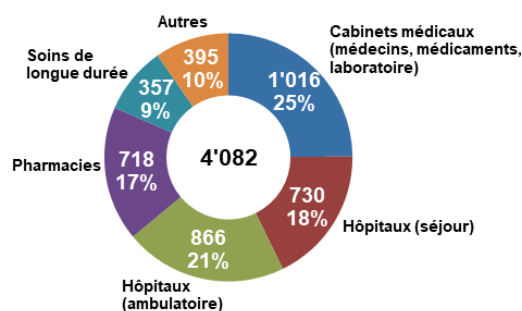
9.1 Coûts à charge de l'assurance-maladie obligatoire

Les coûts bruts à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) s'élevaient en Valais à 4'082 francs par assuré en 2022. Quatorze cantons ont des coûts inférieurs. En moyenne suisse, un assuré coûte 4'307 francs par an à l'AOS.

Les assurés valaisans dépensent en moyenne 865 francs par an à charge de l'AOS pour des prestations chez les médecins en cabinet, 730 francs pour des séjours à l'hôpital, 866 francs pour des prestations ambulatoires à l'hôpital, 801 francs pour des médicaments, 357 francs dans les soins de longue durée (CMS, EMS) et 462 francs

pour les autres fournisseurs de prestations (physiothérapeutes, laboratoires, etc.).

Répartition des coûts AOS bruts par assuré selon le prestataire de soins, 2022, en francs par assuré (source : OFSP, Statistique AOS, 2.29)



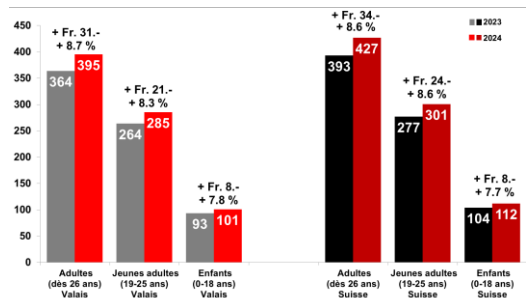
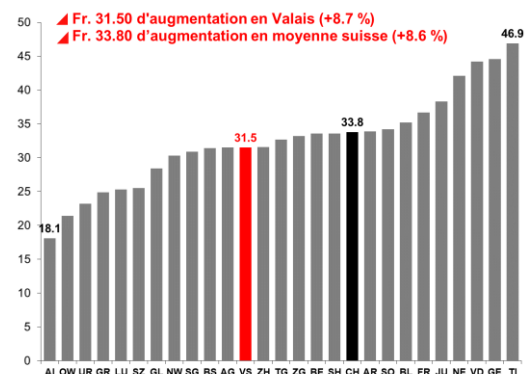
9.2 Primes d'assurance-maladie

Après une augmentation marquée en 2023, la hausse des primes s'est poursuivie en 2024. La prime moyenne adulte a connu une augmentation de 31.50 francs par mois (+ 8.7 %) en Valais pour atteindre 395 francs. Cette augmentation est similaire à celle constatée en moyenne suisse (+ 8.6 % ; + 33.80 francs).

La prime moyenne valaisanne des jeunes adultes âgés de 19 à 25 ans a augmenté (+ 21.80 francs ; + 8.3 %) et passe à 285 francs par mois. Celle des enfants jusqu'à 18 ans atteint 101 francs (+ 7.8 %).

L'écart entre la prime moyenne valaisanne et la prime moyenne suisse s'accroît à nouveau, faisant passer le Valais du 14^e rang en 2022 au 13^e rang des cantons ayant les primes les plus basses. Au niveau romand, le Valais a la prime la plus avantageuse en 2024.

Augmentation en francs de la prime moyenne mensuelle adulte en 2024 (source : OFSP)



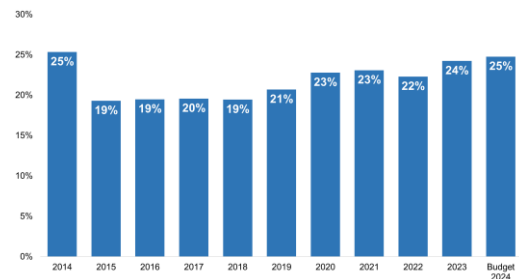
9.3 Réduction individuelle des primes

Le Conseil d'Etat a décidé d'allouer 254.3 millions de francs pour financer la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie (RIP) pour l'année 2024, soit 15.1 millions de francs de plus qu'en 2023. Ce montant permet de soutenir davantage les assurés face à l'augmentation de 8.6 % des primes d'assurance-maladie et à l'évolution conjoncturelle.

Les limites maximales de revenus ont été augmentées, ce qui permettra d'aider environ 3'000 personnes supplémentaires dans le paiement des primes d'assurance-maladie. Près de 92'000 personnes, soit un quart de la population valaisanne, sera ainsi au bénéfice d'une réduction de primes en 2024.

Les subsides seront répartis entre les personnes et familles de condition économique modeste (58 %), les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI (25 %) et les personnes à l'aide sociale (9 %). Le solde est destiné à la prise en charge des primes des personnes titulaires d'un acte de défaut de biens (8 %).

Part des bénéficiaires de la RIP (sans les RIP rétroactives) (source : SSP)



Les graphiques de l'annexe 10 complètent ces données.

10 Conclusion

S'il est difficile de mesurer de façon exhaustive l'ampleur des conséquences sociales et économiques de la pandémie et des autres crises en cours, celles-ci sont pourtant bien réelles et perdurent. Outre la charge de travail croissante, le manque d'attractivité des professions n'aide pas au maintien ni au recrutement du personnel du secteur des soins. La fermeture des urgences de Martigny la nuit, survenue début 2023 notamment en raison de difficultés de recrutement d'urgentistes, est un exemple manifeste d'un système de santé qui s'essouffle et qui doit être repensé. Aux problèmes de ressources humaines s'ajoutent les tendances démographique et économique. Avec une augmentation de plus de 40% de la population âgée de 65 à 79 ans d'ici à 2040, la planification des soins de longue durée devra évoluer et se réinventer rapidement pour garantir une prise en charge de qualité des Valaisans jusqu'à la fin de leur vie. D'autre part, l'augmentation des coûts de la santé contraint les autorités à sortir des sentiers battus et imaginer de nouveaux modèles de financement ou de répartition des coûts pour ainsi espérer maîtriser ces coûts et limiter la charge sur les contribuables.

Face à ces difficultés, la mutualisation des ressources à disposition devient une nécessité. Dans un objectif de lutte contre la multiplication des prestations médicales, qui génèrent des coûts importants et sont responsables en grande partie de la hausse des primes, des travaux de grande envergure devront être entrepris ces prochaines années dans le sens notamment d'une perspective de soins intégrés. D'importants moyens seront ainsi nécessaires pour le développement des pratiques collaboratives interprofessionnelles et interinstitutionnelles ainsi que pour la mise en place des conditions cadres permettant ces collaborations.

Du côté de la population, un des objectifs consiste à renforcer les mesures d'information et de sensibilisation dans le but d'inclure progressivement le patient comme partenaire et acteur de sa propre santé. Pour garantir la qualité, la durabilité et l'accessibilité du système de santé sur le long terme, toutes les parties prenantes devront tirer à la même corde.

Nous espérons pouvoir compter, comme jusqu'ici, sur votre soutien dans la réalisation des nombreux objectifs qui attendent le Conseil d'Etat, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et son Service de la santé publique.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre haute considération et vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, avec nous, à la protection divine.

Sion, mars 2024

Le Président du Conseil d'Etat : Christophe Darbellay
La Chancelière d'Etat : Monique Albrecht

Annexe

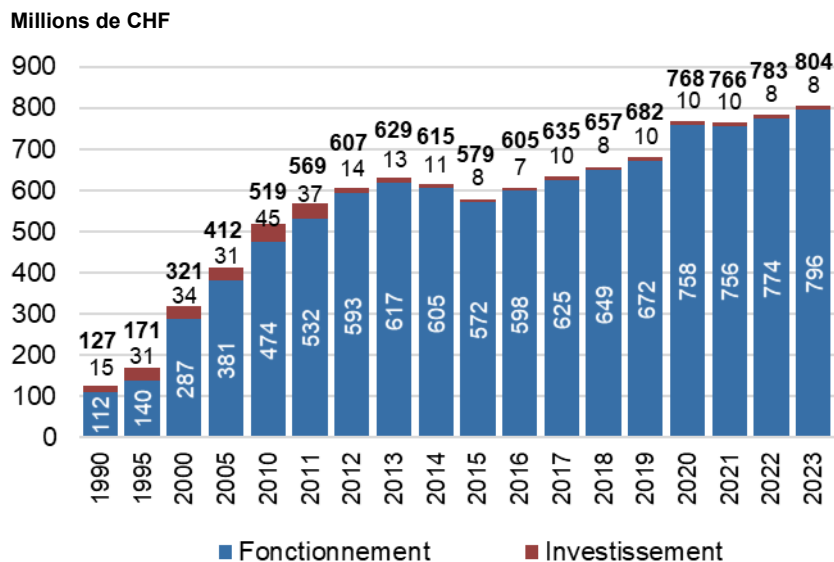
Statistiques et indicateurs sanitaires

Chapitres

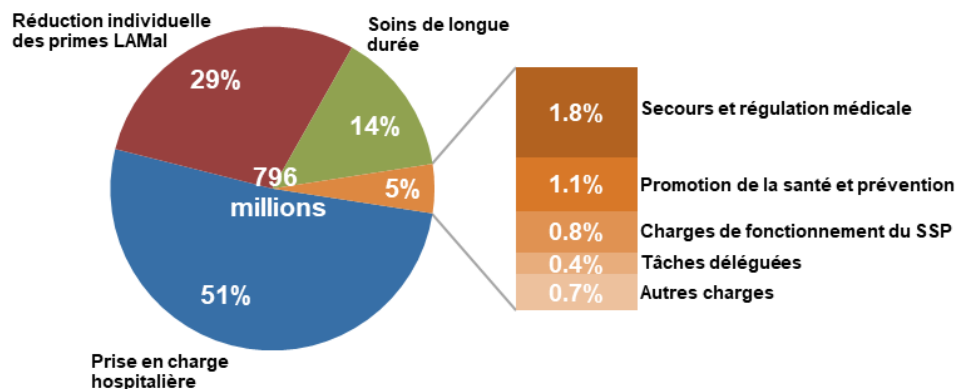
1	Généralités	32
2.	Maladies transmissibles	33
3	Promotion de la santé et prévention	35
4	Secours pré-hospitaliers	37
5	Hôpitaux et cliniques	39
6	Hospitalisations hors canton	43
7	Etablissements médico-sociaux	46
8	Organisations de soins et d'aide à domicile	48
9	Professionnels de la santé	49
10	Assurance obligatoire des soins (AOS) et réduction individuelle des primes (RIP)	51

1 Généralités

1.1 Charges brutes du Service de la santé publique SOURCE: SSP

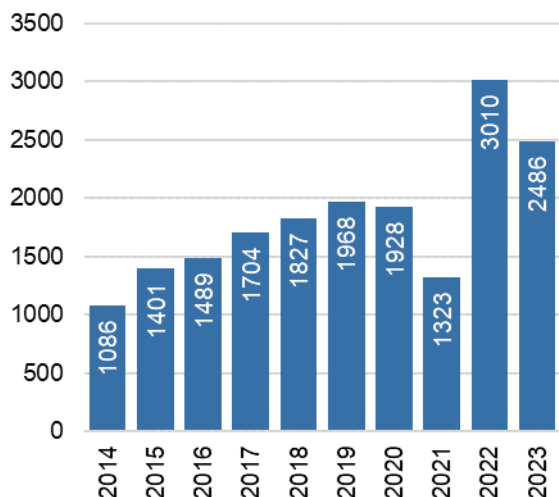


1.2 Répartition des charges de fonctionnement du Service de la santé publique, 2023 SOURCE: SSP

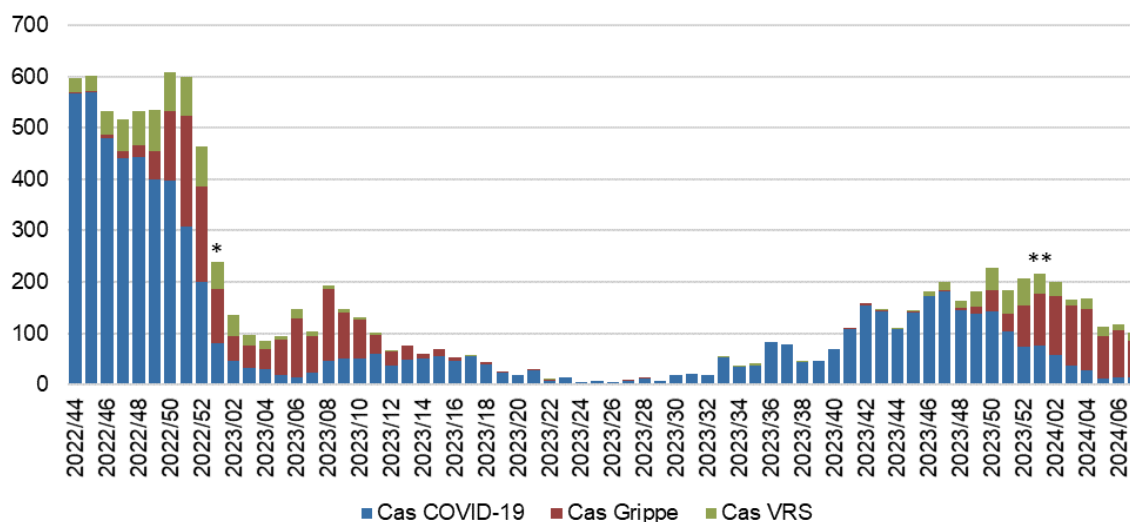


2 Maladies transmissibles

2.1 Nombre de cas et de flambées de maladies infectieuses à déclaration obligatoire, Valais (cas COVID-19 exclus) SOURCE:OFSP/UCMT



2.2 Nombre de nouveaux cas positifs de COVID-19, grippe et bronchiolite à VRS (virus respiratoire syncytial)¹ par semaine, personnes domiciliées en Valais, du 31.10.2022 au 18.02.2024 SOURCE:OFSP/ICH



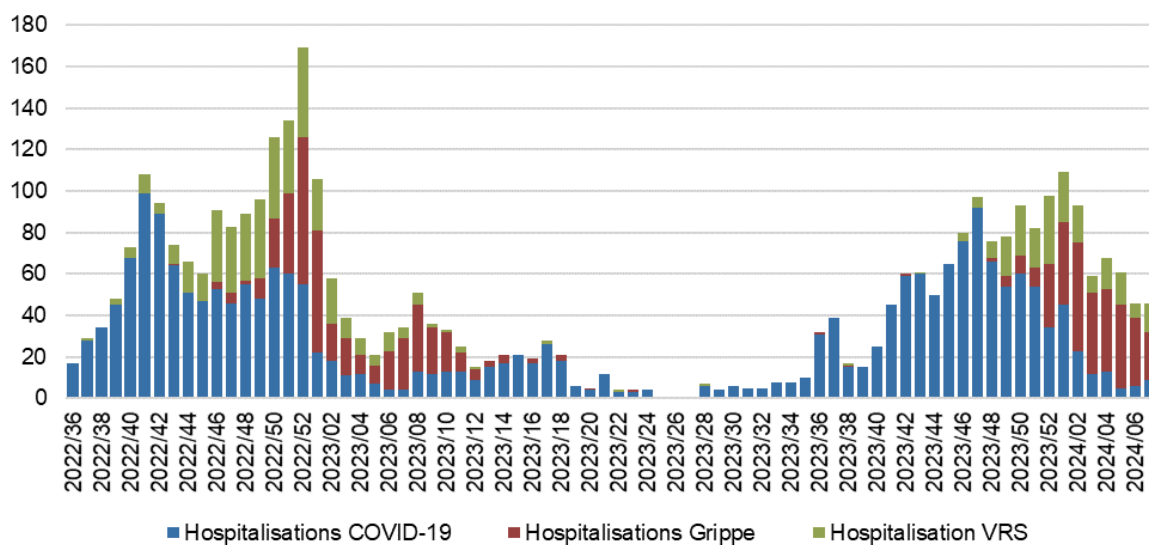
*01.01.2023 : fin de la gratuité des tests COVID-19

**01.01.2024 : fin de l'obligation de déclarer les tests rapides COVID-19 positifs

¹Cas COVID-19 et grippe : source OFSP (exhaustif)

Cas de bronchiolite à VRS : source système de laboratoire de l'ICH (non exhaustif, car n'inclut pas les autres laboratoires)

2.3 Nombre de nouvelles hospitalisations¹ de COVID-19, grippe et bronchiolite à VRS par semaine à l'HVS, patients domiciliés en Valais et hors Valais, du 05.09.2022 au 18.02.2024 SOURCE:ICH

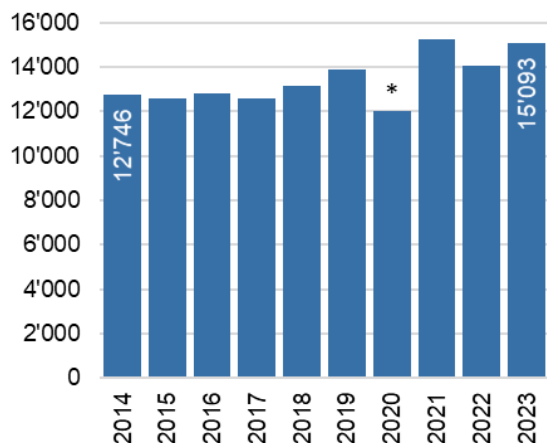


¹Hospitalisations pour ou avec COVID-19, grippe ou bronchiolite à VRS

3 Promotion de la santé et prévention

3.1 Nombre de mammographies effectuées dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein

SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS

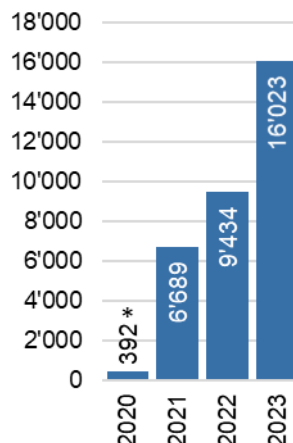


*La diminution est due à la fermeture des centres de dépistage durant plusieurs semaines en lien avec les mesures COVID-19

3.2 Nombre de tests FIT¹ effectués dans le cadre du programme de dépistage du cancer du côlon

SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS

SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS



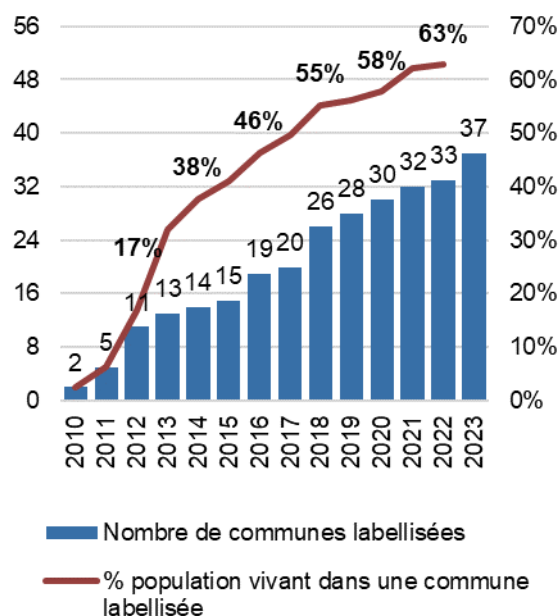
*Début du programme cantonal de dépistage : septembre 2020

¹Tests de recherche de saignement occulte dans les selles

3.3 Cumul du nombre de communes labellisées "Commune en santé" et part de la population valaisanne vivant dans une « Commune en santé »

SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS

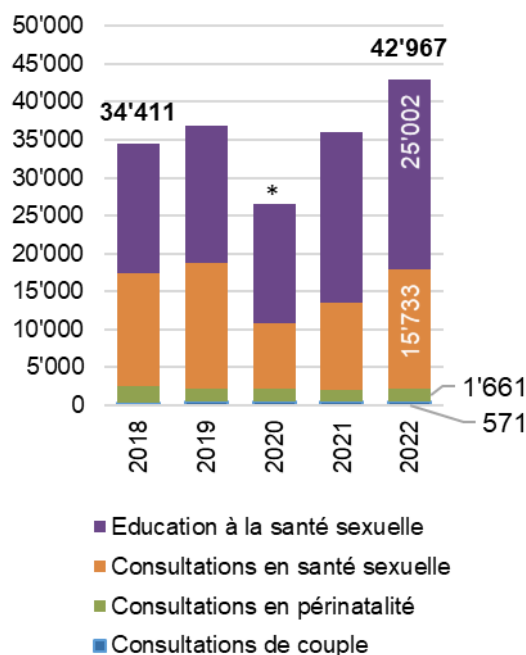
SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS



3.4 Nombre de bénéficiaires de prestations des centres SIPE

SOURCE: RAPPORT D'ACTIVITE DES CENTRES SIPE

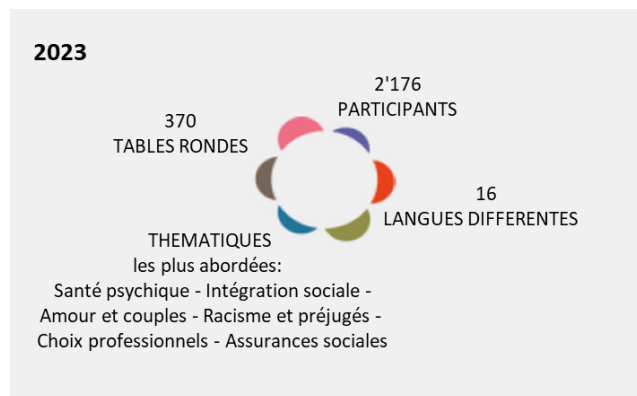
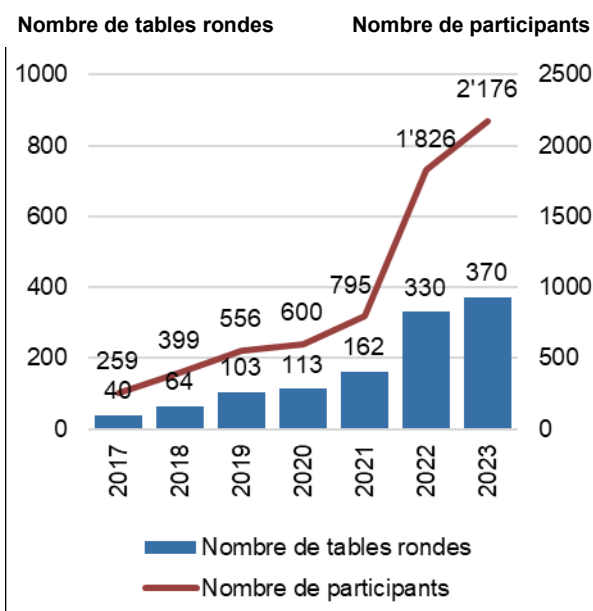
SOURCE: RAPPORT D'ACTIVITE DES CENTRES SIPE



*En 2020, les activités du SIPE ont été partiellement impactées par la pandémie de COVID-19

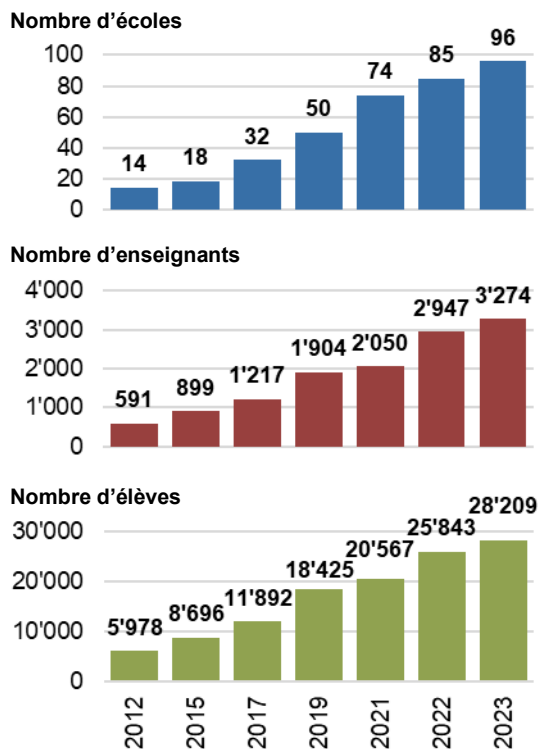
3.5 Evolution du nombre de tables rondes et de participants du programme Femmes-Tische et Hommes-Tische

SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS



3.6 Evolution de l'adhésion au Réseau d'écoles21

SOURCE: PROMOTION SANTE VALAIS



4 Secours pré-hospitaliers

4.1 Nombre d'interventions selon le moyen de secours SOURCE:OCVS

Moyen d'intervention	Type d'interventions	2018	2019	2020	2021	2022
Ambulance	P1, P2, P3	14'860	15'039	16'005	17'172	19'702
	S1	778	855	810	946	979
SMUR	P1, P2	3087	2'323	¹ 2'296	² 2'564	³ 2'805
	S1	159	138	103	130	131
Hélicoptère	P1, P2, P3	3806	3'796	3'368	3'508	4'425
	S1	290	293	225	260	317

Interventions primaires (P) :

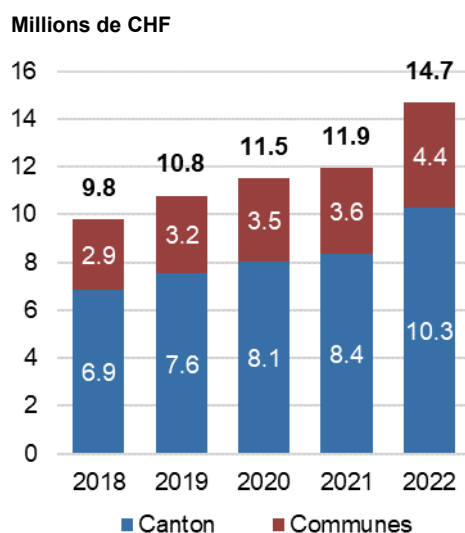
- P1 : engagement immédiat avec signaux prioritaires, cas d'urgence avec probabilité d'atteinte des fonctions vitales
- P2 : engagement immédiat, cas d'urgence sans probabilité d'atteinte des fonctions vitales
- P3 : engagement programmé

Interventions secondaires (S) :

- S1 : transfert d'un patient d'un établissement à un autre, avec atteinte des fonctions vitales (avec ou sans signaux prioritaires)

¹Comprend 60 interventions e-SMUR ²Comprend 73 interventions e-SMUR ³Pas d'interventions e-SMUR : fin du projet pilote au 31.12.2021

4.2 Subventionnement des secours sanitaires (OCVS - Centrale 144 - Dispositif pré-hospitalier) par les pouvoirs publics SOURCE:SSP



2022

	CHF
OCVS / Centrale 144	5'008'678.97
Dispositif préhospitalier	9'662'737.13

Subvention des pouvoirs publics 14'671'416.10

OCVS : Organisation cantonale valaisanne des secours

4.3 Délai de réponse¹ médian des interventions, 2022 SOURCE: OCVS

SUR L'ENSEMBLE DU CANTON

Type de dispositif	Délai de réponse ¹ médian (minutes)	
	Jour	Nuit
Ambulance et hélicoptère (P1)	10	12

PAR CHRONOZONE

Type de dispositif	Délai de réponse ¹ médian (minutes)	
	Jour	Nuit
Hélicoptère (P1)	16	26
<i>Zermatt</i>	17	25
<i>Sion</i>	16	29
Ambulance (P1)	10	11
<i>Monthey</i>	9	11
<i>Entremont</i>	16	18
<i>Martigny</i>	9	10
<i>Sion</i>	10	12
<i>Sierre</i>	9	11
<i>Visp</i>	9	14
<i>Goms</i>	15	15
<i>Saastal</i>	7	10
<i>Grächen</i>	11	-*
<i>Zermatt</i>	8	9
<i>Gampel</i>	10	-*

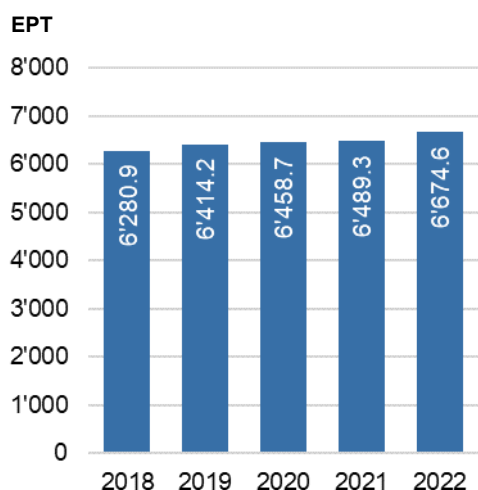
¹Délai de réponse = Temps écoulé entre l'alarme au 144 et l'arrivée sur site. Interventions planifiées et effectuées dans la chronozone de la compagnie

*pas d'ambulance de nuit reconnue dans la planification

5 Hôpitaux et cliniques

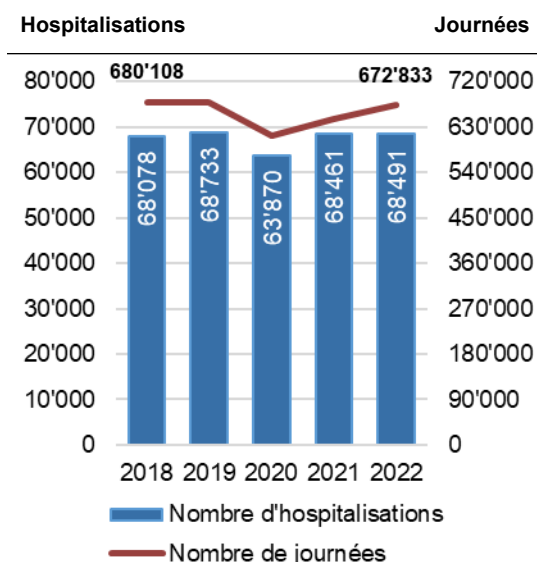
5.1 Evolution du nombre d'employés équivalent plein temps dans les hôpitaux situés en Valais

SOURCE : OFS, STATISTIQUE ADMINISTRATIVE DES HÔPITAUX



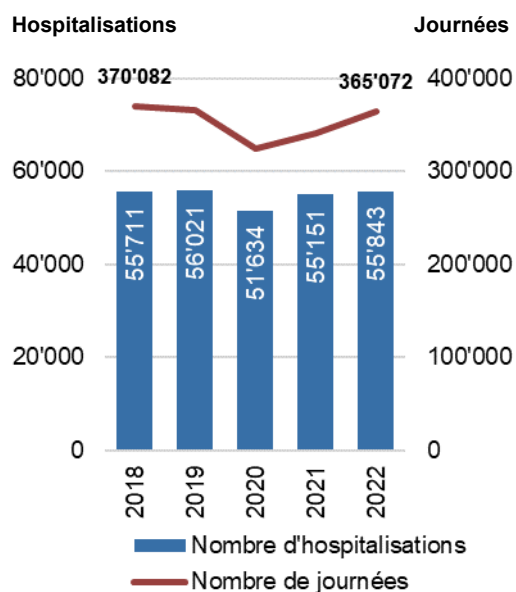
5.2 Nombre de cas et de journées d'hospitalisation dans les hôpitaux situés en Valais

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



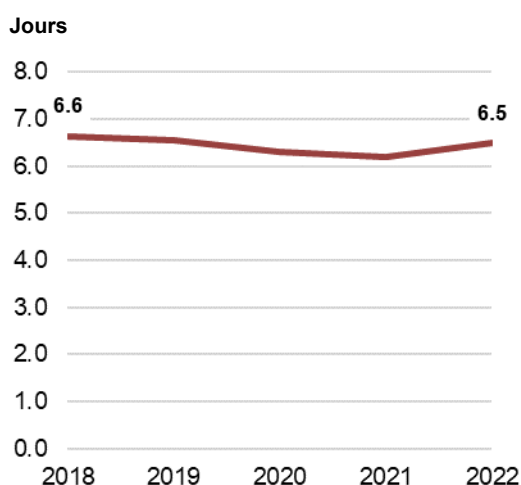
5.3 Nombre de cas et de journées d'hospitalisation en soins somatiques aigus dans les hôpitaux situés en Valais

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



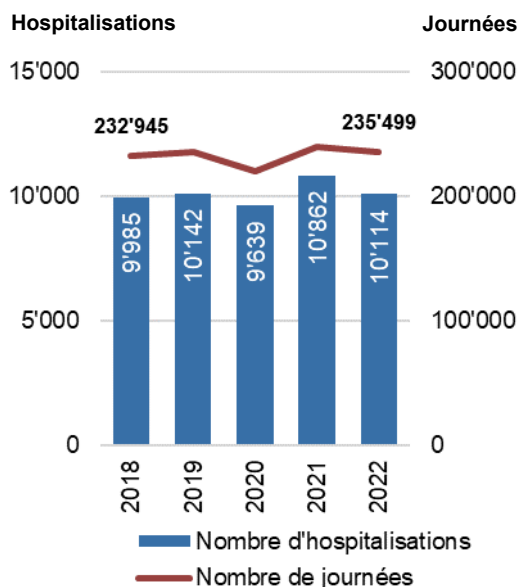
5.4 Durée moyenne de séjour dans les hôpitaux situés en Valais, en soins somatiques aigus

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



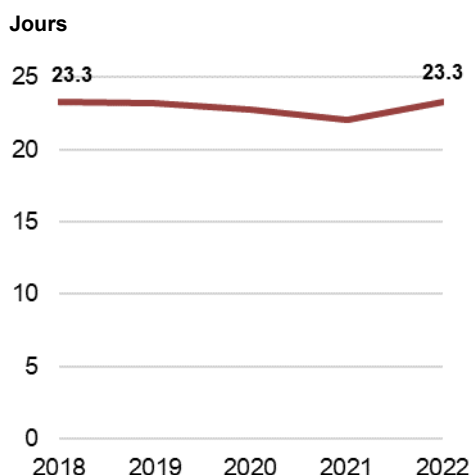
5.5 Nombre de cas et de journées d'hospitalisations en réadaptation dans les hôpitaux situés en Valais

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



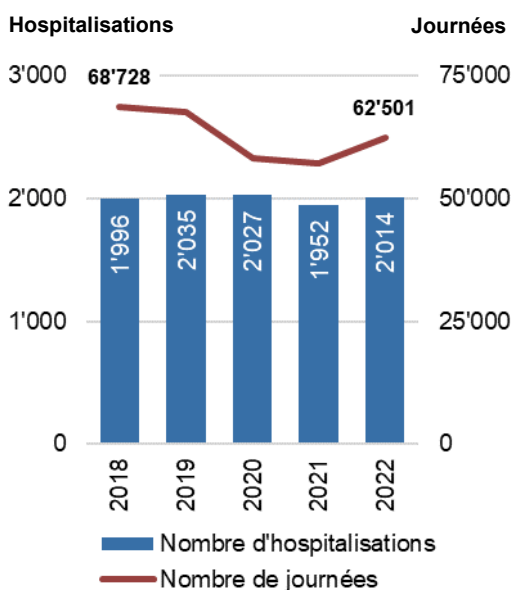
5.6 Durée moyenne de séjour dans les hôpitaux situés en Valais, en réadaptation

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



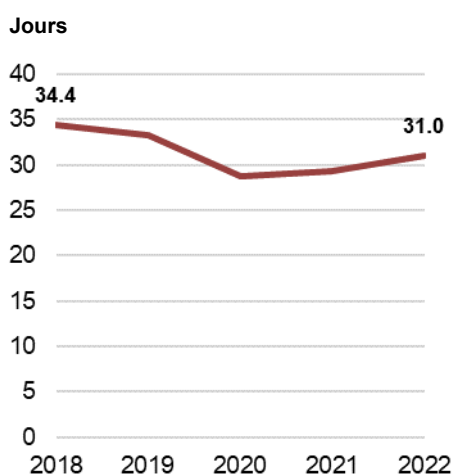
5.7 Nombre de cas et de journées d'hospitalisations en psychiatrie dans les hôpitaux situés en Valais

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



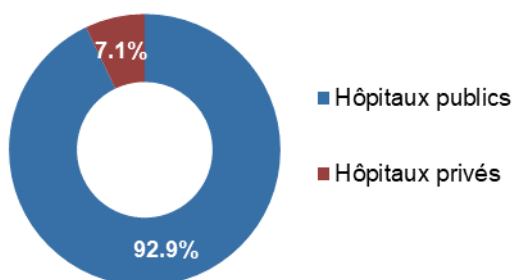
5.8 Durée moyenne de séjour dans les hôpitaux situés en Valais, en psychiatrie

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



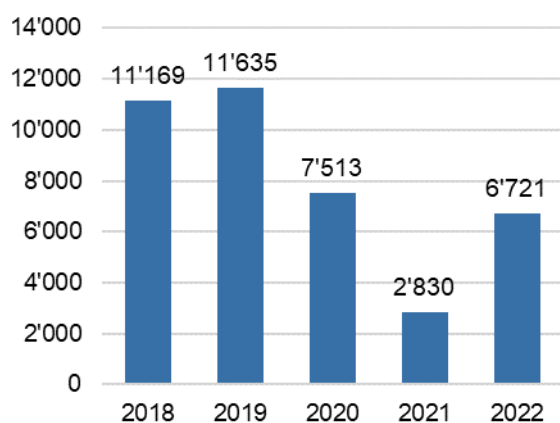
5.9 Proportion des hospitalisations en soins somatiques aigus dans les hôpitaux publics et privés situés en Valais, 2022

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



5.10 Nombre de journées d'hospitalisation en lits d'attente à l'Hôpital du Valais

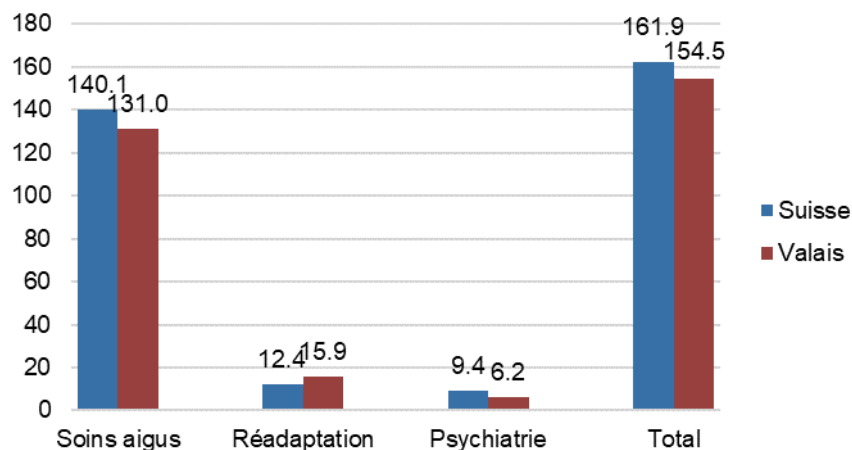
SOURCE : RAPPORT DE GESTION DE L'HÔPITAL DU VALAIS



5.11 Taux d'hospitalisations pour 1'000 habitants, selon les domaines de prestations, comparaison Valais-Suisse, 2022

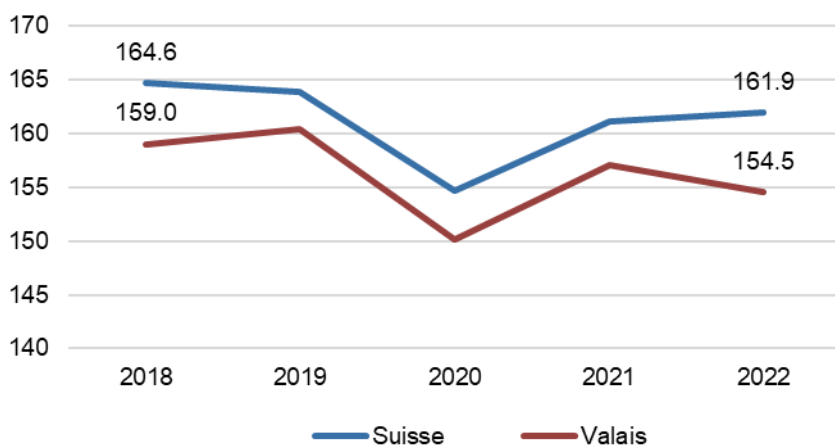
SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX

Taux pour 1'000 habitants



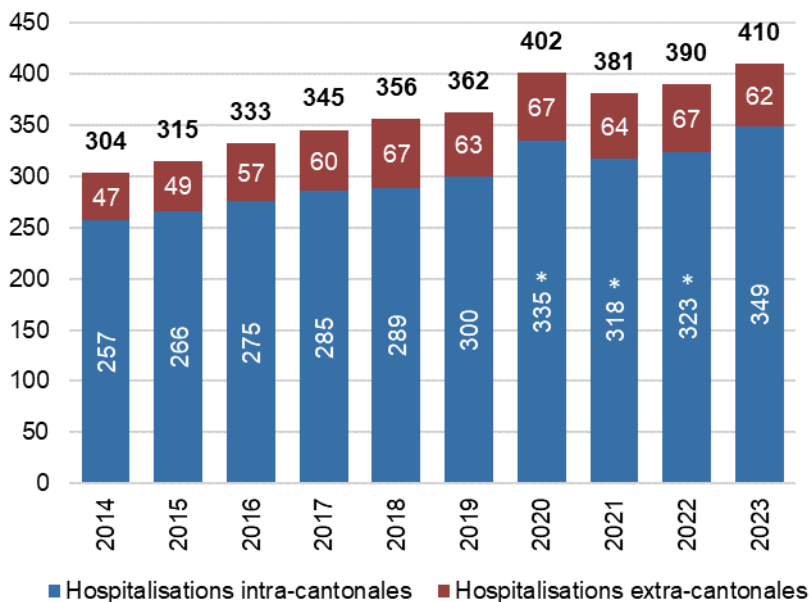
5.12 Evolution du taux d'hospitalisations total pour 1'000 habitants, comparaison Valais-Suisse, 2022

SOURCE : OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



5.13 Participation financière brute du Service de la santé publique au financement hospitalier SOURCE : SSP

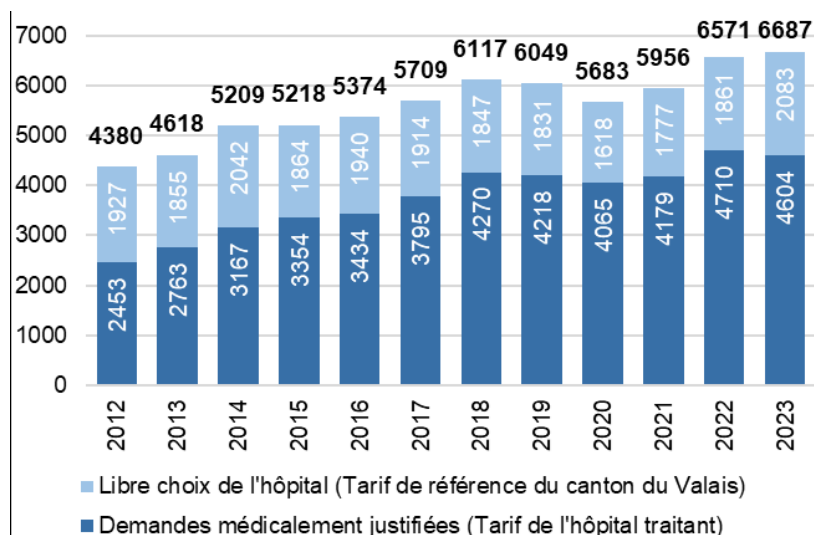
Millions de CHF



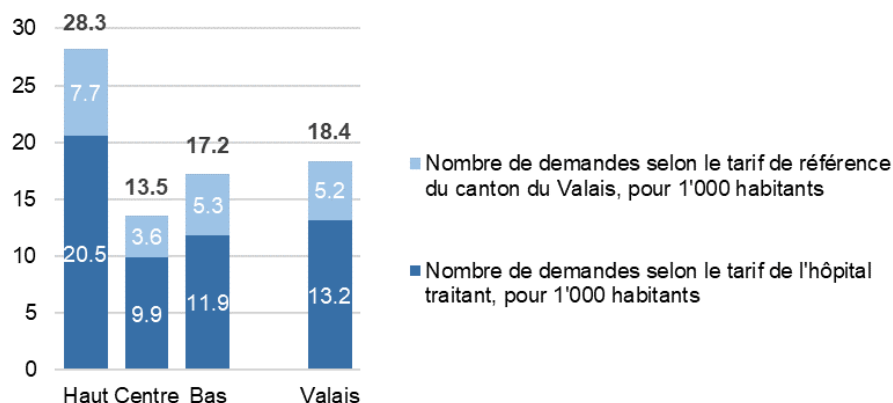
*Y compris compensations COVID-19

6 Hospitalisations hors canton

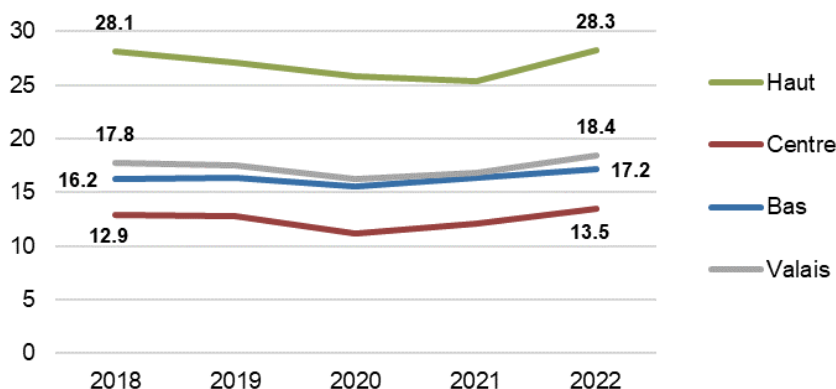
6.1 Nombre de demandes d'hospitalisations hors canton SOURCE:SSP



6.2 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton pour 1'000 habitants, selon les régions, 2022 SOURCE:SSP

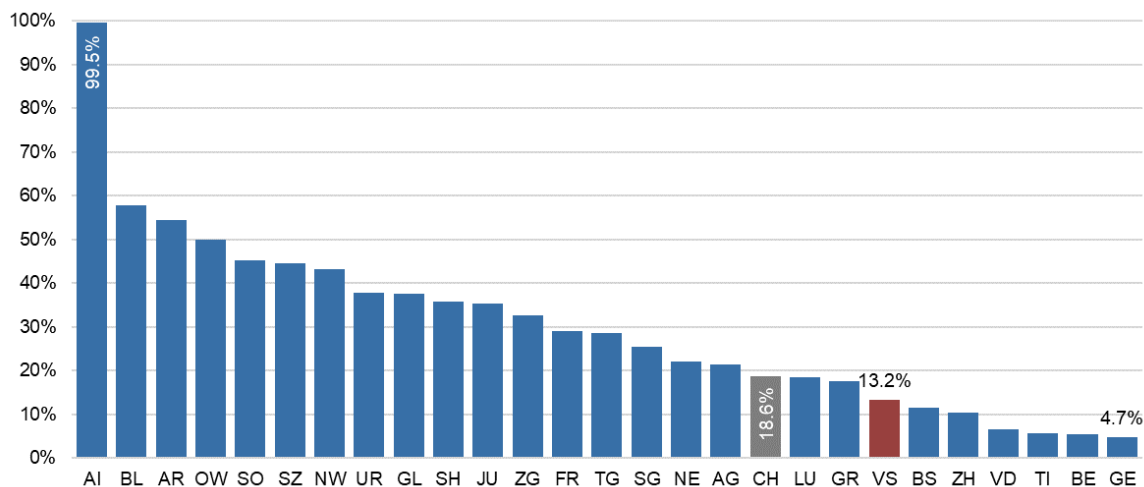


6.3 Evolution du nombre de demandes d'hospitalisation hors canton pour 1'000 habitants, selon les régions SOURCE:SSP



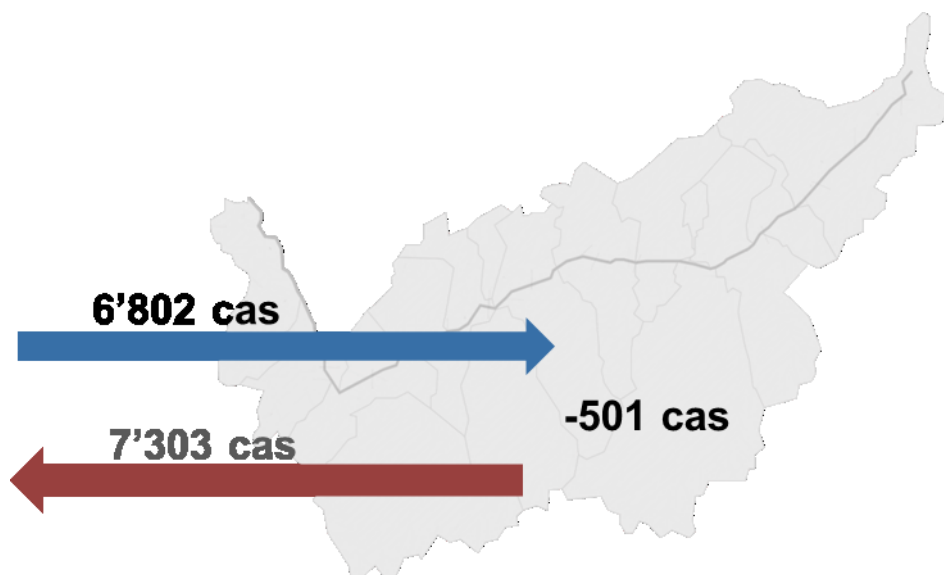
6.4 Proportion d'hospitalisations hors canton, selon le canton de domicile des patients, 2022

SOURCE: OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



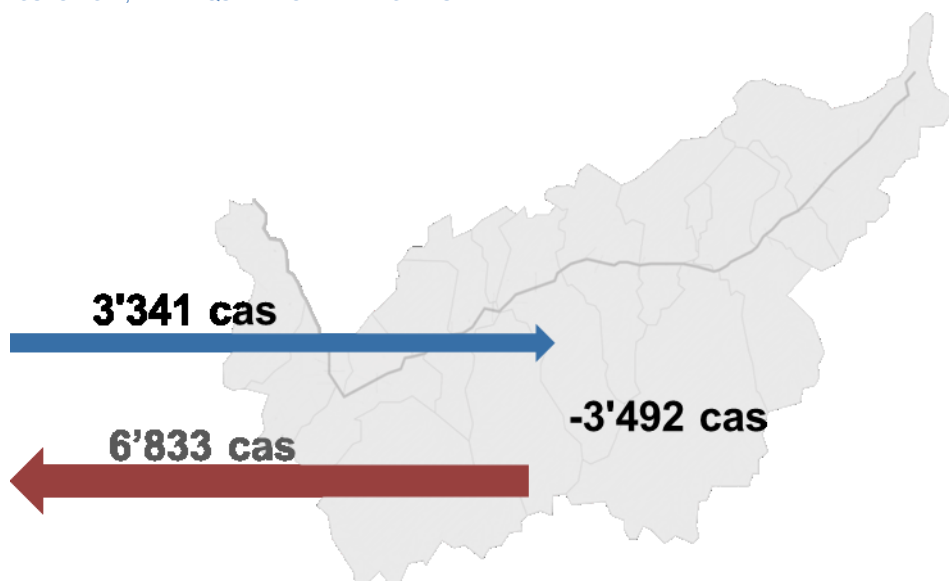
6.5 Nombre de patients non valaisans hospitalisés en Valais et nombre de patients valaisans hospitalisés hors canton, 2022

SOURCE: OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



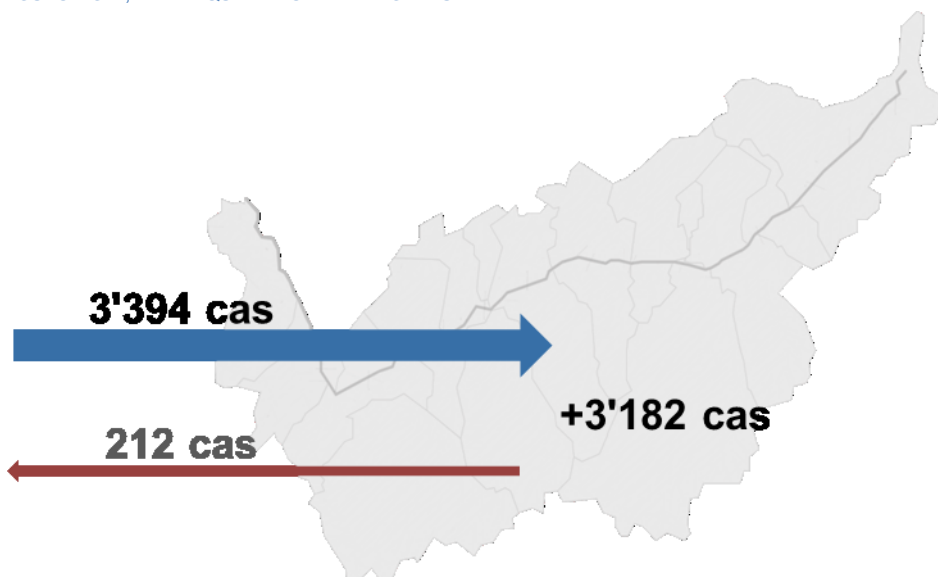
6.6 Nombre de patients non valaisans hospitalisés en Valais et nombre de patients valaisans hospitalisés hors canton, en soins somatiques aigus, 2022

SOURCE: OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX



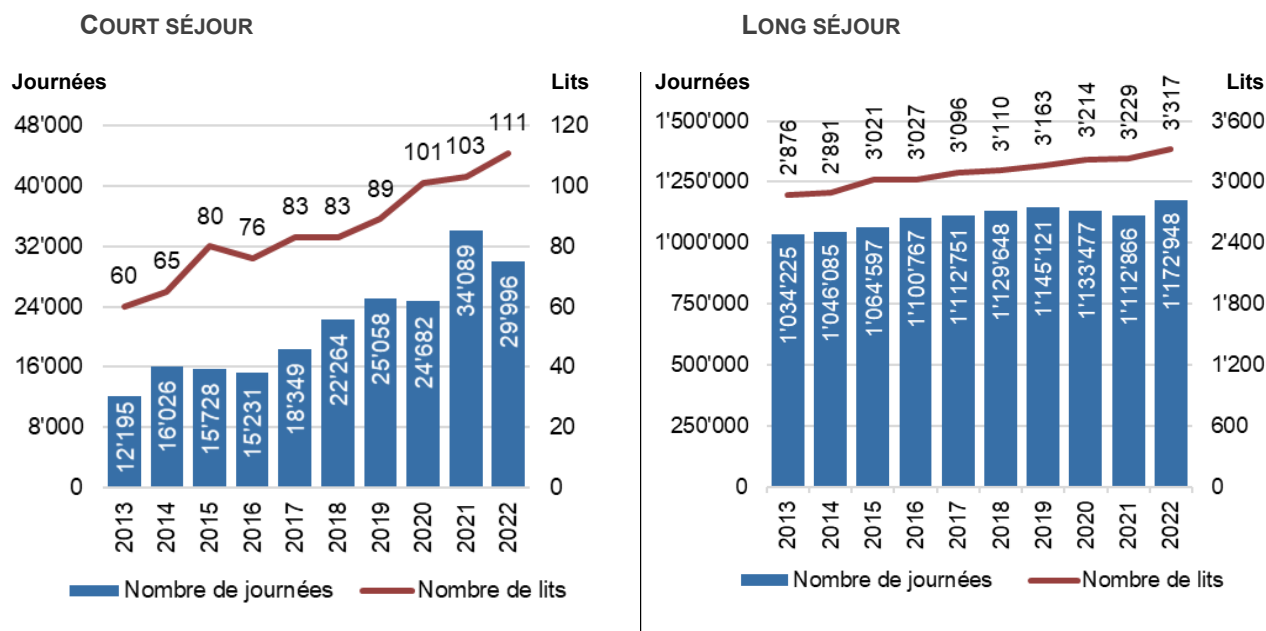
6.7 Nombre de patients non valaisans hospitalisés en Valais et nombre de patients valaisans hospitalisés hors canton, en réadaptation, 2022

SOURCE: OFS, STATISTIQUE MEDICALE DES HÔPITAUX

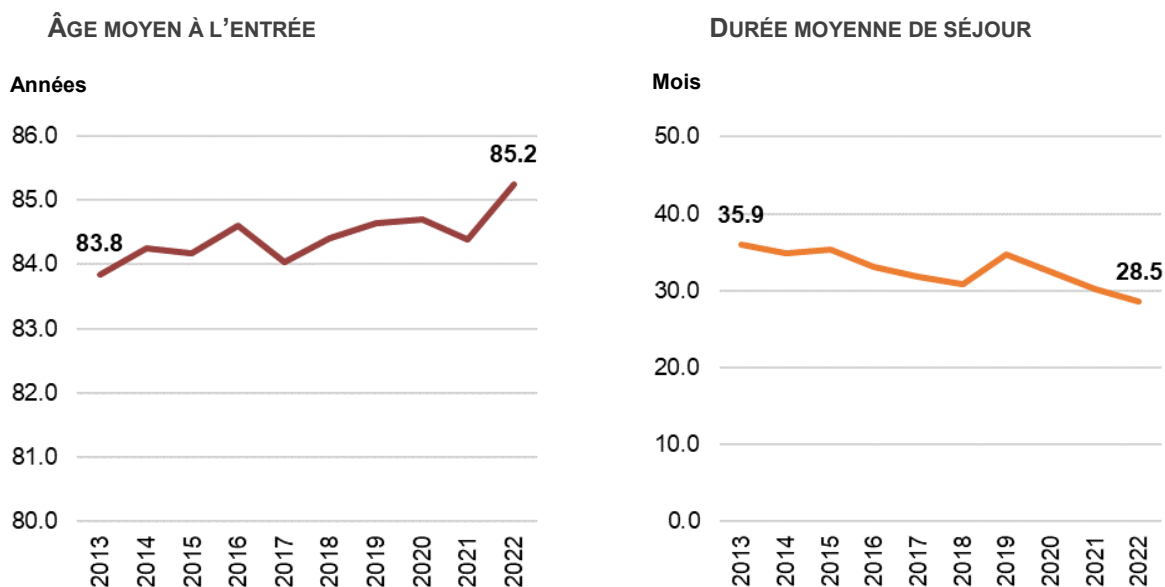


7 Etablissements médico-sociaux

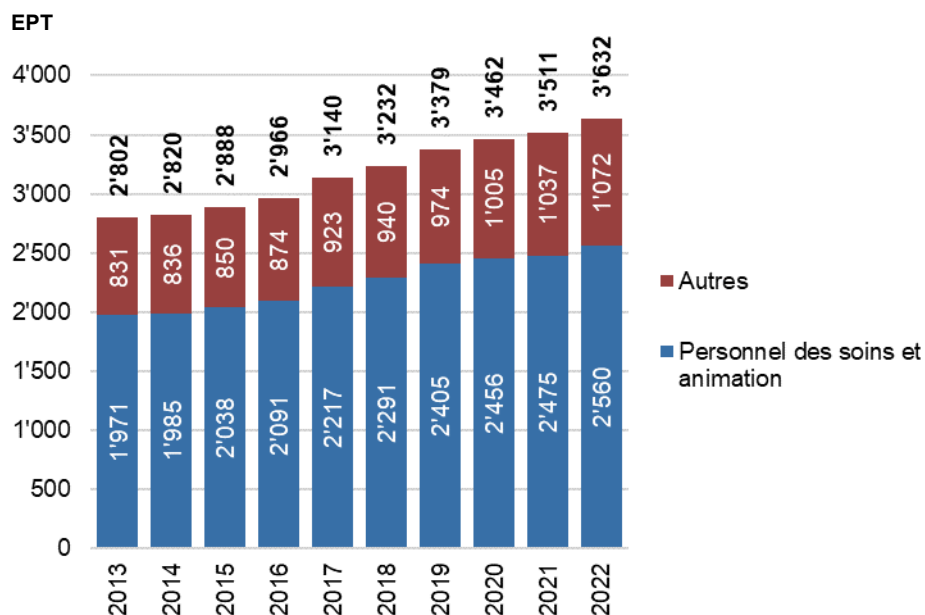
7.1 Evolution du nombre de lits et de journées d'hébergement SOURCE: OFS, SOMED



7.2 Âge moyen à l'entrée en EMS et durée moyenne de séjour (hébergement en long séjour) SOURCE: OFS, SOMED



7.3 Evolution du nombre d'employés équivalent plein temps par catégorie de personnel SOURCE: OFS, SOMED

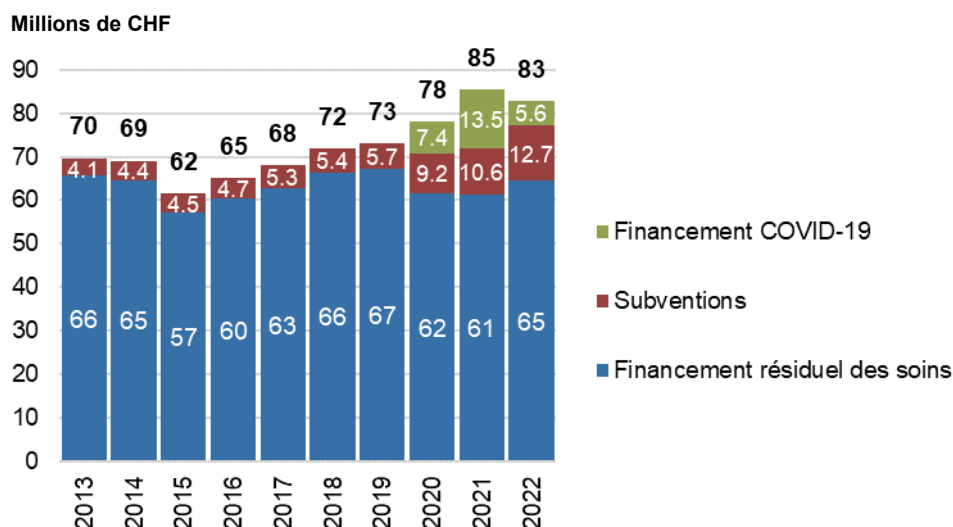


7.4 Nombre de résidents entrés en long séjour et nombre de résidents dont le placement a été coordonné par le SECOSS, 2022

SOURCE: OFS, SOMED/RAPPORT D'ACTIVITE DU SECOSS

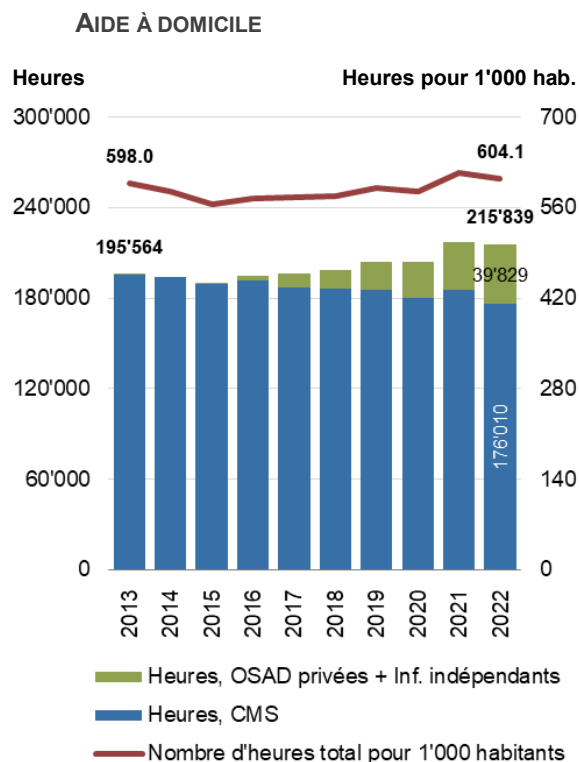
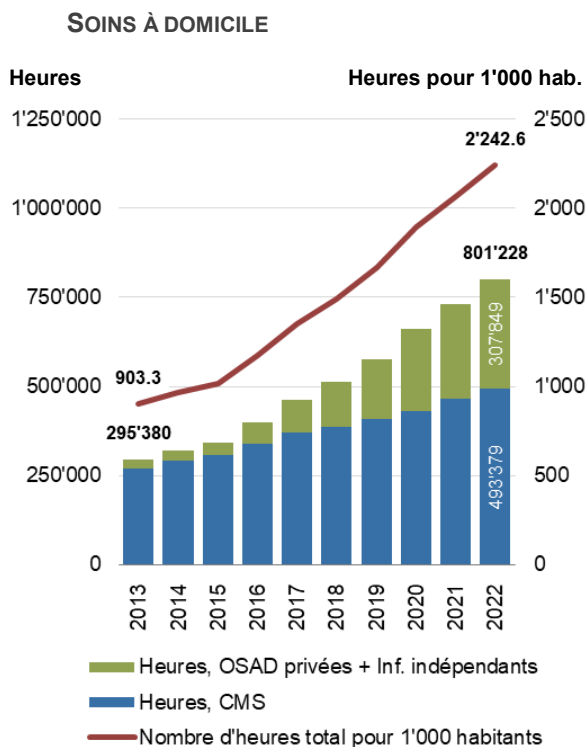
	Nombre
Résidents entrés en long séjour en EMS	1'445
Résidents entrés en long séjour et dont le placement a été coordonné par le SECOSS	773

7.5 Evolution du financement des EMS par les pouvoirs publics (canton et communes) SOURCE: SSP

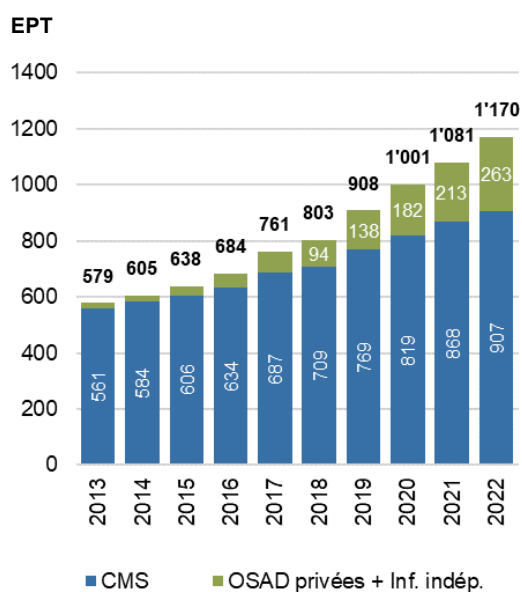


8 Organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD)

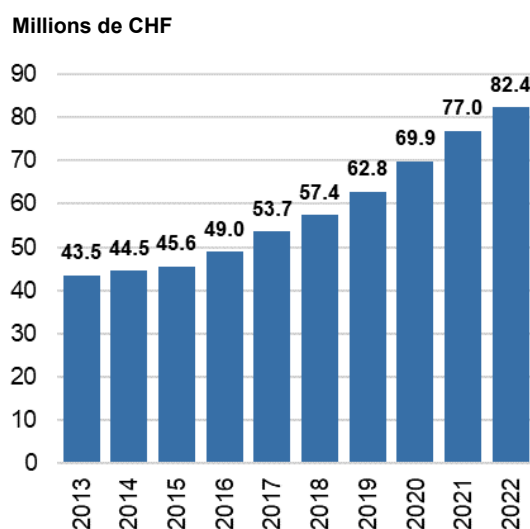
8.1 Nombre d'heures facturées total et pour 1'000 habitants SOURCE: OFS, SPITEX



8.2 Evolution du nombre d'employés équivalent plein temps pour l'aide et les soins à domicile SOURCE: OFS, SPITEX



8.3 Evolution du financement des pouvoirs publics pour l'aide et les soins à domicile SOURCE: SSP



9 Professionnels de la santé

9.1 Nombre d'autorisations de pratique délivrées SOURCE: SSP

Nombre d'autorisations de pratique accordées par année sous propre responsabilité professionnelle

Profession	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Médecins	84	73	90	86	95	95	100	149	109	142
Médecin-dentistes	22	20	20	16	27	34	21	18	25	26
Pharmaciens	26	20	27	45	17	10	15	16	14	28
Chiropraticiens	0	3	2	1	1	2	1	0	1	0
Diététiciennes	1	2	0	1	2	0	1	5	2	5
Droguistes	2	0	1	1	1	2	1	1	0	3
Ergothérapeutes	3	4	4	9	4	5	6	12	10	5
Hygiénistes dentaires	3	1	1	0	0	2	1	4	5	4
Infirmiers	14	22	29	17	29	25	40	34	41	35
Logopédistes	1	1	0	0	1	2	1	1	4	4
Naturopathes	-	-	-	-	-	-	-	15	5	5
Opticiens	7	4	7	7	10	9	10	6	4	5
Optométristes	-	-	-	-	-	-	-	1	0	2
Ostéopathes	14	6	6	4	9	5	5	7	10	7
Pédicures-podologues	1	2	3	4	3	4	4	3	4	7
Physiothérapeutes	17	14	16	20	19	31	29	33	41	32
Psychologues-psychothérapeutes	9	6	3	12	16	10	13	43	38	14
Sages-femmes	5	2	5	6	6	3	7	10	8	3
Total	209	180	214	229	240	239	255	358	321	327

Prolongations autorisations de pratique après 70 ans (toutes professions confondues)

	38	32	42	43	52	51	62	38	63
--	----	----	----	----	----	----	----	----	----

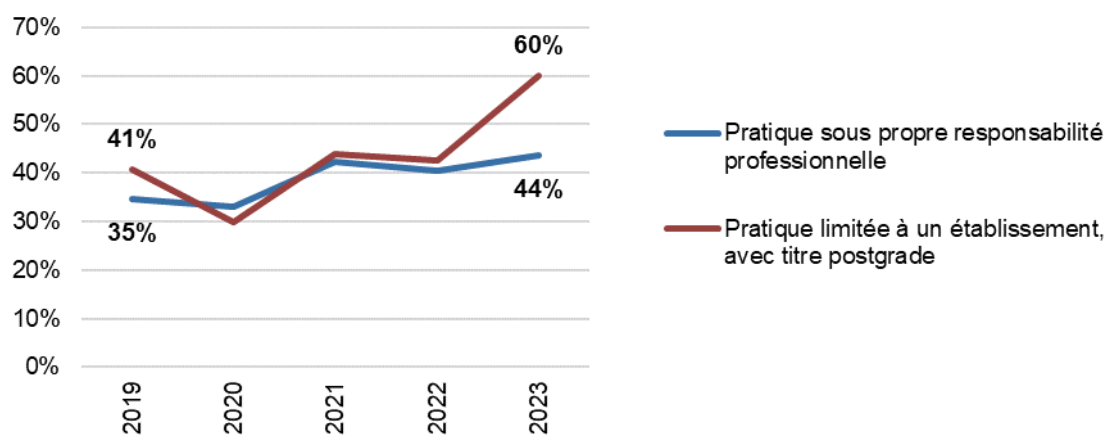
Nombre d'autorisations de pratique accordées par année : pratique limitée à un établissement

Profession	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Médecins en formation postgrade	45	54	57	48	73	77	58	80	84	78
Médecins avec titre postgrade (chefs de clinique, anciennement statut de médecin dépendant)	59	63	76	82	54	64	**30	57	54	50
Total	104	117	133	130	127	141	88	137	138	128

*Dès le 01.11.2013, les médecins-assistants avec diplôme CH ou reconnu sont autorisés par l'établissement (délégation de compétence).

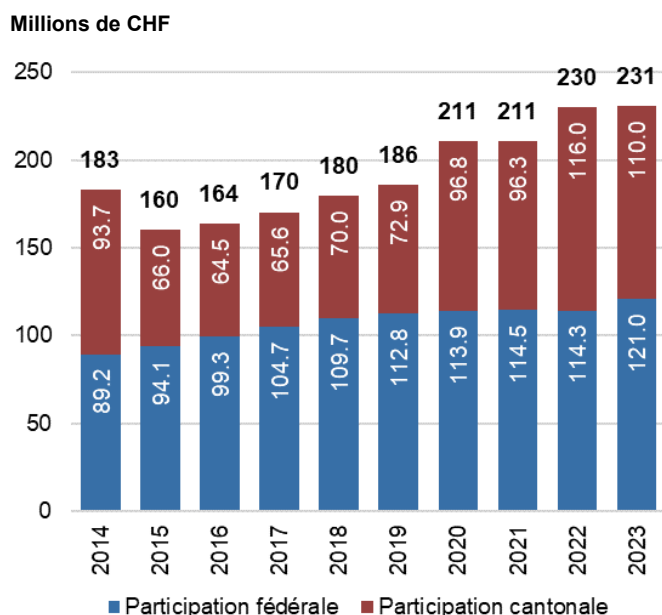
**Depuis la modification de la LPMéd (Loi sur les professions médicales) entrée en vigueur le 20.02.2020, les médecins-cadres des hôpitaux reçoivent une autorisation sous leur propre responsabilité professionnelle.

9.2 Proportion des diplômés d'origine suisse des nouveaux médecins autorisés à pratiquer en Valais SOURCE: SSP



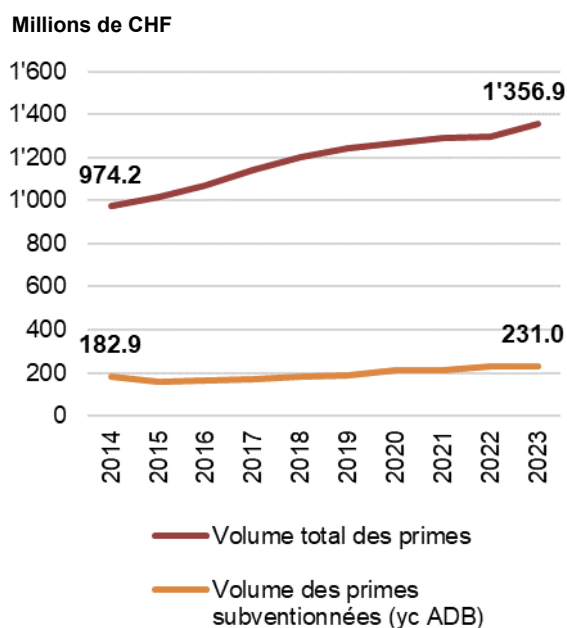
10 Assurance obligatoire des soins (AOS) et réduction individuelle des primes (RIP)

10.1 Répartition du financement des RIP entre Confédération et canton (y compris les actes de défaut de bien, ADB) SOURCE:SSP



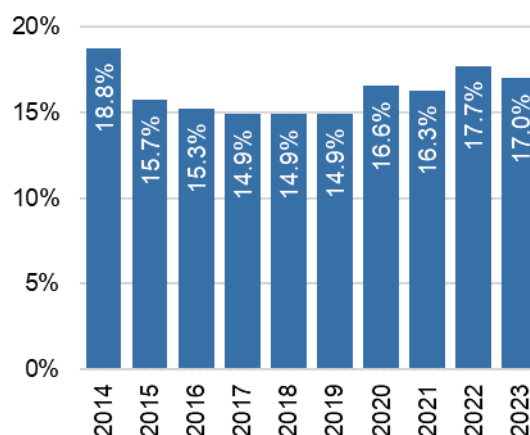
10.2 Evolution du total des primes effectives encaissées par les assureurs et des subventions allouées pour les RIP

SOURCE: OFSP, STATISTIQUE DE L'AOS

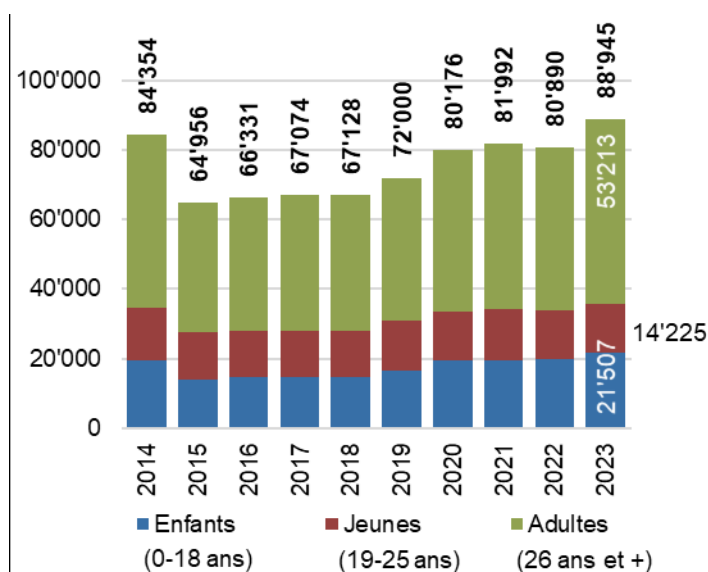


10.3 Part de la RIP par rapport au volume total des primes (y compris les ADB)

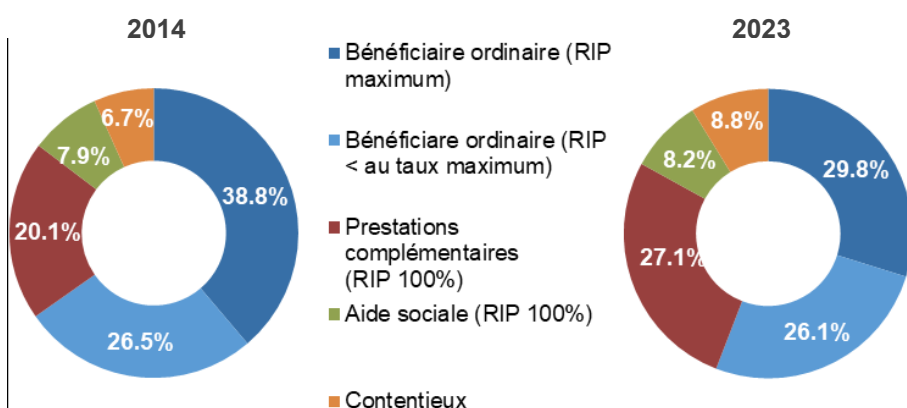
SOURCE: OFSP, STATISTIQUE DE L'AOS



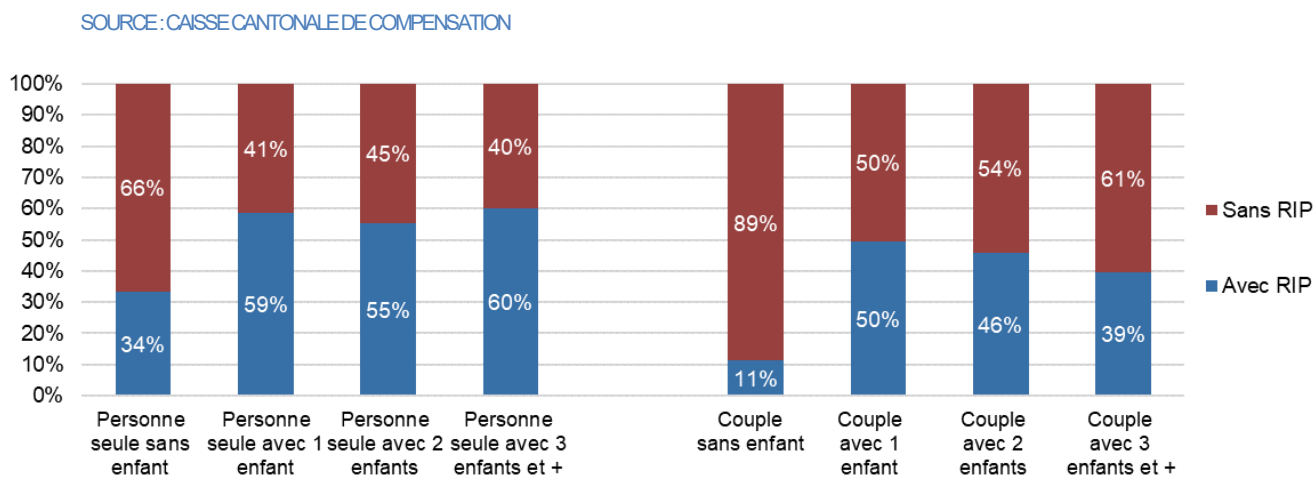
10.4 Nombre de bénéficiaires de RIP SOURCE: CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION



10.5 Répartition des subsides pour l'assurance-maladie en fonction du type de bénéficiaires SOURCE: CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION

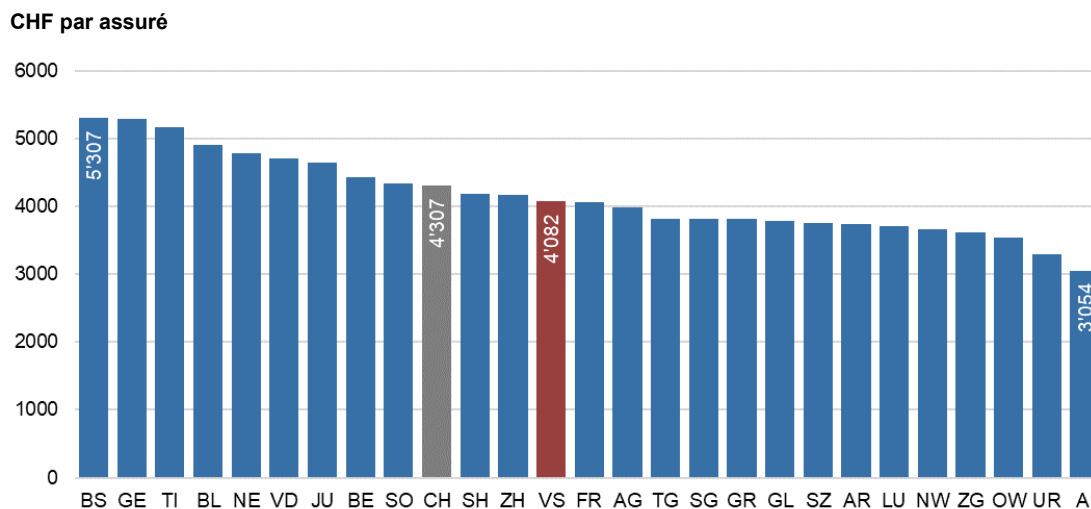


10.6 Proportion des ménages au bénéfice de RIP, selon le type de ménage, 2023 SOURCE: CAISSE CANTONALE DE COMPENSATION



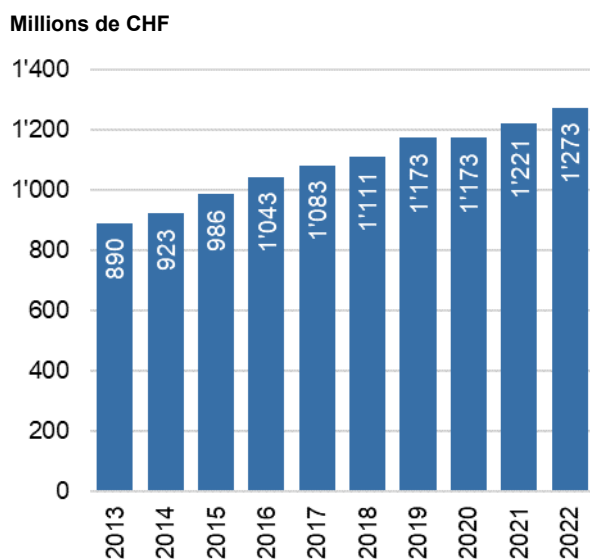
10.7 Total des coûts AOS bruts par assuré en comparaison suisse, 2022

SOURCE : OFSP, MOKKE (selon la date de décompte)



10.8 Evolution du total des coûts AOS nets (sans la participation des assurés) en Valais

SOURCE : OFSP, STATISTIQUE DE L'AOS



10.9 Répartition des coûts AOS bruts par assuré selon le prestataire, Valais, 2022

SOURCE : OFSP, MOKKE (selon la date de décompte)

